

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI

1. **Renforcement de la cohésion sociale.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

QUESTION PRÉALABLE (p. 2)

Question préalable de M. Bocquet : MM. Alain Bocquet, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales ; Robert Galley, Denis Jacquat, Georges Sarre, Jacques Guyard. – Rejet.

Suspension et reprise de la séance (p. 15)

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 15)

MM. Jean-Pierre Brard,

Robert Galley,
Jacques Guyard,
Denis Jacquat,
Georges Sarre,
Ernest Moutoussamy,
Jean-Yves Chamard,
Claude Bartolone,
Germain Gengenwin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 30).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale (n^{os} 3390, 3472).

Mme Muguette Jacquaint. Que la majorité soutient massivement !

M. Jacques Barrot, *ministre du travail et des affaires sociales.* Absolument !

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Etant donné l'absence de députés de la majorité sur ces bancs, je pourrais interrompre là mon propos et demander que l'on mette aux voix immédiatement la question préalable ! (*Sourires.*)

Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, chaque jour, sur le terrain, nous vivons des expériences douloureuses de cette fracture sociale qui mine la société française et compromet son avenir. A titre d'exemple, ces derniers jours, dans ma circonscription, j'ai visité la cité Ballanger à Fresnes-sur-l'Escaut : quarante-sept logements, quarante-sept familles, parmi lesquelles seulement six comptent quelqu'un qui travaille. Dans le cadre de la préparation du Parlement des enfants, j'ai rencontré la classe de CM2 de l'école de la cité Carpeau à Anzin, qui compte vingt-trois élèves. A l'issue de la rencontre, j'ai interrogé l'instituteur : sur vingt-trois enfants, seulement quatre ont un parent qui travaille actuellement, et seize n'ont jamais connu l'un de leur parent au travail !

Mme Muguette Jacquaint. Quelle misère !

M. Alain Bocquet. On en est aujourd'hui à la génération des enfants qui n'ont vu travailler ni leur père ni leur grand-père. On comprend mieux la perte de repères sur la notion de travail et le multiplication des échecs scolaires.

Les deux exemples que je vous ai cités ne sont pas exceptionnels ; on en trouve malheureusement des centaines, des milliers, dans ma région du Nord - Pas-de-Calais et dans d'autres régions françaises.

En matière de pauvreté et d'exclusion, notre pays connaît une situation insoutenable. Les plus grosses richesses côtoient en les ignorant les plus grandes misères. Plus on est riche, plus on gagne de l'argent : les soixante-douze familles les plus fortunées ont vu leur patrimoine s'accroître en moyenne de 53 % en trois ans, soit 126 milliards de francs. C'est la moitié du déficit de la France ! Cette progression de la pauvreté et de l'exclusion est indigne de notre temps et indigne de la France.

Oui, il y a urgence à ce que le Parlement légifère pour la mise en œuvre d'une politique qui s'attaque résolument aux causes de ce que chacun nomme l'exclusion.

Si le contenu du projet de loi qui vous est présenté correspondait à l'objectif annoncé – ce que cette question préalable veut vérifier –, il ne manquerait pas un député de cœur pour l'approuver. Si cela était le cas, je serais le premier à dire : enfin ! Les personnes en grande difficulté, sans travail, sans logement, sans accès à la santé, attendent un changement d'urgence à leur situation devenue intolérable.

Mais comment assurer la cohésion sociale si l'on ne s'attaque pas aux causes de la crise ?

Ce qui choque le plus dans la présentation de ce projet de loi, ce n'est pas la disproportion entre la modestie des mesures proposées et les besoins non satisfaits, c'est le refus d'interférer dans la logique d'un ultralibéralisme meurtrier.

Ce n'est pas à la fatalité que tous ces hommes et ces femmes, ces jeunes, ballottés d'un contrat précaire à un petit boulot, se heurtent, c'est au système d'exploitation qui banalise la violence au quotidien et multiplie les licenciements. Ce n'est pas le caractère mondial de l'économie qui est contestable, c'est un système d'exploitation où quelques firmes géantes se livrent à une concurrence exacerbée, maximalisent les profits à l'échelle de la planète, en jetant des milliers de salariés à la rue et en exploitant durement ceux qui ont encore un emploi !

La Bourse est le véritable cœur émotionnel non seulement du profit, mais aussi de l'emploi et de l'exclusion. Ce sont les marchés financiers qui décident des stratégies industrielles. La réalité, avec une fraction oligarchique qui pilote l'économie, ce sont des rapports de production qui massacrent le travail vivant et gaspillent le capital. C'est une économie de violence, violence contre les hommes privés de travail, donc de liberté et de dignité. Une violence qui multiplie les discriminations, génère les ghettos, l'insécurité.

Plus le marché européen s'unifie, plus s'accroissent les différences. Abolir les frontières économiques, c'est de fait multiplier les frontières sociales. C'est partout en France un développement inégal, d'une région à l'autre, d'un quartier à l'autre, d'une entreprise à l'autre, ou à l'intérieur même d'une entreprise, comme à Air France où la direction embauche de nouveaux personnels sans leur donner les garanties des plus anciens. Diviser et exclure

pour toujours mieux préciser. C'est là une logique infernale qui ne peut charger qu'à condition que notre peuple s'en mêle !

Ce projet de loi est-il à la mesure des problèmes auxquels il prétend apporter solution ? Poser la question, c'est déjà y répondre, par la négative, tant il est vrai que les grands absents de ce texte sont les mesures concrètes et efficaces, aptes à lutter contre les causes de cette dramatique situation.

M. Serge Janquin. Les absents ne sont pas que dans le texte !

M. Alain Bocquet. Vous nous proposez 300 000 contrats d'initiative locale sur cinq ans, c'est-à-dire 60 000 par an, alors que l'on nous annonce déjà, pour cette année, des plans de licenciement, plus de 100 000 suppressions d'emplois, réels eux !

Mme Muguette Jacquaint et M. Michel Grandpierre. Tout à fait !

M. Alain Bocquet. A ce rythme-là, vous allez vider l'océan avec une petite cuillère !

M. Jean Tardito. Trouée !

M. Serge Janquin. Ils ont déjà vidé l'Assemblée ! Il n'y a pas un seul député à droite !

M. Alain Bocquet. L'expérience est là celle des gouvernements successifs confirme qu'il ne suffit pas d'un traitement social *a posteriori*. Sans changement radical de politique économique et de politique sociale, sans une remise en cause des politiques qui ont conduit à l'éclatement de la société, il ne restera que l'illusion des mots. Ma question préalable va donc traiter de l'inconsistance d'un projet de loi qui ne peut, en aucun cas, répondre aux changements que des millions de personnes attendent. Décidément non, ce n'est pas sur un tel texte, que les internes appelleraient « un cautère sur une jambe de bois », qu'il convient de délibérer ! Convenons que la montagne a accouché d'une souris !

En revanche, dans les domaines qui ont historiquement façonné la cohésion sociale, l'emploi, la santé, le logement, la citoyenneté, la formation, la justice sociale et les droits, il ne manque pas, sur le bureau de l'Assemblée nationale, de propositions de loi qui pourraient immédiatement être mises en discussion, adoptées, et qui pourraient répondre, sans attendre, au véritable défi lancé à toutes les forces politiques du pays. Ce sera la deuxième partie de mon intervention.

Personne ne peut ignorer qu'une partie croissante de la population s'enfonce dans la misère. Il s'agit non seulement de ceux que les médias nomment les exclus ou, en employant des sigles, les SDF, les RMIstes ou autres, mais aussi d'hommes et de femmes pris dans la spirale du chômage ou confrontés à des salaires de misère, à des petits boulots précaires, pour qui un repas normal devient l'exception. Mais décrire cette réalité en occultant les causes, c'est aussi entretenir le « chacun pour soi ».

La pauvreté ne se limite pas à ce qui est médiatisé. Elle commence à l'entreprise où des millions de salariés sont en situation précaire. Selon une enquête récente, un sans-domicile fixe sur quatre à Paris est salarié ! Douze millions de personnes, soit 20 % de la population de notre pays, sont touchés par la pauvreté et la précarité. Dans la région Nord - Pas-de-Calais, dont je suis l'élu, on compte 830 000 pauvres. Un habitant sur cinq est en situation précaire. Les prestations sociales, qui regroupent toutes les allocations perçues par les ménages, sont presque aussi

élevées que les salaires. Cela signifie qu'une moitié de la population vit avec des prestations sociales et l'autre moitié avec des salaires. La part des prestations sociales dans les revenus est passée de 35 % à 40 % entre 1982 et 1990.

Est-il acceptable que des familles soient privées d'eau, d'électricité, dorment et mangent à même le sol parce que leurs meubles ont été saisis ?

Est-il acceptable qu'en plein Paris des familles viennent s'alimenter en eau à un robinet public, quand des immeubles entiers de bureaux, construits à des fins spéculatives, restent vides ?

Est-il acceptable que pour des retards de paiement de loyer des familles soient mises à la rue ? Peut-on passer par pertes et profits le regard de ces enfants qui se retrouvent sur le trottoir avec ce qui reste des meubles de la famille ?

Est-il acceptable que des enfants soient écartés de la cantine parce que leurs parents ne peuvent plus payer, qu'à la fin des marchés de plus en plus d'hommes et de femmes n'aient d'autre solution que de fouiller dans les poubelles pour se nourrir quand les « frigos » de la Communauté européenne regorgent de denrées alimentaires ?

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Alain Bocquet. Est-il acceptable que réapparaissent des maladies de la misère qui avaient quasiment disparu, comme la tuberculose dont des cas ont même été découverts à l'université Paris-X ? Aujourd'hui, l'urgence mondiale a été décrétée par l'Organisation mondiale de la santé, qui note une recrudescence de la maladie, y compris dans les pays industrialisés.

Est-il acceptable que des femmes ne puissent choisir leur maternité parce qu'elles n'ont pas les moyens de consulter un gynécologue et n'ont pas accès à la contraception ?

Est-il acceptable que faute de moyens des hommes et des femmes en viennent à ne plus pouvoir se soigner ? Dans le Nord - Pas-de-Calais, par exemple, 27 % des habitants, plus de un sur quatre, renoncent aux soins pour des raisons financières.

Est-il acceptable que des familles entières ne puissent partir en vacances alors même que l'industrie touristique est florissante ? Est-on un pays si pauvre que des acquis de 1936 comme les congés payés ne permettent aux familles de voir la mer que lors d'une journée offerte par une association caritative ?

Est-il acceptable que des jeunes n'aient d'autres recours que la mendicité dans le métro ou le RER, que, pour trois jeunes sur quatre, entrer dans la vie active signifie être chômeur ou travailleur précaire ?

Est-il acceptable qu'à l'heure de la révolution de l'information, des échanges sur Internet, de la circulation de l'information sur la planète, des familles n'aient pas accès au cinéma, aux spectacles, aux livres, aux loisirs ?

Près de deux millions de personnes survivent avec le RMI. Serait-ce une fatalité ? Notre pays ne disposerait-il pas des ressources nécessaires pour s'attaquer à la misère et au chômage qui y conduit ? Aujourd'hui, une famille sur quatre est frappée par le chômage. Près de 13 % de la population active, soit plus d'un actif sur dix privé d'emploi ! Quel gâchis ! Ce regard sur la vie de plus en plus insupportable d'une partie de plus en plus grande de nos concitoyens ne peut laisser indifférents gouvernement et parlementaires.

M. Serge Janquin. Cela laisse la droite indifférente ! Il n'y a qu'un député de la majorité en séance !

Mme Muguette Jacquaint. Quelle responsabilité !

M. Alain Bocquet. Pourquoi feindre d'ignorer que ce désastre humain n'est pas venu tout seul ? Il révèle de la part des décideurs économiques un profond mépris envers les victimes de leur politique et, simultanément, met à jour l'échec historique des gouvernements qui ont professé l'accompagnement de cette politique de casse, d'exclusion par les budgets sociaux financés par les familles elles-mêmes.

Est-il possible de refuser de voir que cet engrenage de la pauvreté, de la crainte du lendemain est à la racine d'un grand nombre de dysfonctionnements de la société ? Le repli sur soi, la peur de l'autre, le système D pour survivre, ou pour vivre, comme à la télévision, de la loi du plus fort ou du plus braillard : c'est le terreau le plus favorable à une rupture idéologique et à la poussée de l'extrême droite. Le Pen ne s'est pas fait tout seul ; il est l'enfant naturel de cette politique de casse des emplois, de casse des droits et des statuts, de casse de la protection sociale, de la misère de l'école et du logement.

La fracture sociale dans notre pays ne part pas de rien. Chômage, précarité, petits boulots, dégradation qualitative de l'habitat, affaiblissement de la protection sociale, défaut de moyens pour l'école sont au centre du processus de démantèlement de la cohésion sociale.

La mise à l'ordre du jour de ce projet de loi d'orientation serait déjà une aubaine si, à défaut de susciter des *mea culpa*, il permettait de rejeter les politiques qui ont fait la preuve qu'elles favorisaient les prédateurs sociaux, s'il permettait de faire le choix des hommes plutôt que de l'argent.

En vérité, la question qui est dans toutes les têtes est celle-ci : le chômage, véritable machine à exclure, serait-il un mal nécessaire pour survivre ?

Ce ne sont pas les nouvelles technologies qui sont responsables des cinq millions de chômeurs. Ce sont les choix effectués par le grand patronat et la haute finance.

L'argent existe pour satisfaire les besoins, pour développer l'emploi et les productions. Le journal *L'Expansion* ne titre-t-il pas un de ces articles : « Mais qu'attendent les patrons pour investir ? » Et de poursuivre : « Le manque d'appétit des entreprises est d'autant plus déroutant que, pour la première fois depuis la fin des années 80, toutes les conditions favorables semblent réunies. »

L'Expansion confirme ce que nous ne cessons de répéter : « L'explication essentielle, à l'origine de toutes les autres, c'est que l'investissement est anémique parce que la croissance est trop faible. »

L'auteur de l'article indique que « la solution consisterait à insuffler du pouvoir d'achat dans l'économie, en incitant les entreprises à redistribuer plus de revenus, soit en salaire, soit en emploi supplémentaire, au moins dans les secteurs à forte productivité. »

Ne serait-il pas plus efficace, en effet, au lieu d'accorder des aides directes, des exonérations de cotisations sociales au grand patronat, sans la moindre contrepartie, de mettre en place des aides incitatives à l'emploi ?

Sur 22 millions de salariés, 9 millions sont insérés dans un dispositif d'exonérations. Pour presque la moitié des salariés, le patronat est dispensé des cotisations sociales. Chacun peut mesurer l'efficacité de la mesure du point de vue de l'emploi !

Nous proposons par exemple de moduler les aides aux entreprises en fonction de leur politique de l'emploi et des salaires, avec un contrôle démocratique des fonds publics par les élus, les représentants des personnels et les comités d'entreprises, au lieu de quoi le Gouvernement favorise l'épargne spéculative et casse nos capacités de production.

Un seul exemple bien connu, celui de Renault, en plein dans l'actualité : le Gouvernement cautionne le plan de suppressions d'emplois de M. Schweitzer. Celui-ci prétexte un déficit, qui est constitué pour une grande part des charges réalisées pour supprimer des emplois. Comme on dit en langage populaire, « Il faut le faire ! »

La lecture des journaux économiques est toujours instructive : le coût de la suppression de l'usine de Vilvorde est chiffrée par le constructeur lui-même à 2,8 milliards de francs, auquel il faut ajouter 940 millions pour la suppression de 2 764 emplois en France. Au total, c'est un résultat net négatif de près de 6 milliards – sur un chiffre d'affaires de 184 milliards. On le voit, il reste encore de la marge !

Le Nouvel Economiste fait le commentaire suivant : « La Bourse apprécie : en propulsant le titre Renault vers les sommets – plus 13 % – les marchés ont salué la décision de fermeture de l'usine belge. » Il ajoute : « Renault dégraisse, son action s'envole ! »

Fermer une usine moderne qui fabrique plus de 140 000 voitures par an est un non-sens, tant sur le plan humain que sur le plan économique. N'est-ce pas contradictoire de parler d'activation des dépenses consacrées aux allocations versées aux chômeurs, tout en jetant comme des Kleenex des hommes et des femmes qui ont tout accepté de leur employeur ?

C'est bien ce choix de la Bourse contre les hommes qui aboutit à ces plans de licenciement. Les salariés ne s'y sont pas trompés. Pour l'automobile, on prétexte le manque de débouchés ; le marché européen serait excédentaire ! Mais comment les salariés dont la moitié gagne moins de 8 500 francs par mois pourraient-ils renouveler leur véhicule ?

Les réformes mises en place par votre Gouvernement favorisent les plus riches sans que l'emploi se redresse. Pendant la campagne électorale des présidentielles, « on allait voir ce que l'on allait voir » pour lutter contre la fracture sociale. Résultat des courses : votre gouvernement a commencé par prélever 50 milliards de francs sur les familles au titre de la TVA ; il a adopté de nouvelles dispositions favorisant le patronat en matière d'emploi sans retombée positive sur ce point ; il s'est attaqué de plein fouet au logement social ; la loi Périsson organise et aggrave la ségrégation.

Le Premier ministre a personnellement assumé la plus violente attaque de tous les temps contre la protection sociale et notre dispositif de santé qui, depuis la fin de la guerre, était un élément majeur de l'intégration sociale. Vous avez développé une politique d'immigration injuste qui fabrique des sans-papiers et qui divise la société. Vous avez favorisé à outrance les marchés financiers. Vous les avez dopés avec les privatisations, cette grande braderie du patrimoine national, au détriment de l'emploi, des salaires et de l'intérêt général.

Vous avez, en tous domaines, agi pour la déréglementation des droits des salariés. Vous ramenez le temps d'ouverture des services bancaires à soixante ans en arrière. Vous impulsez la guerre économique dans le ciel européen sur le dos des passagers et des personnels. Vous reniez les engagements électoraux, notamment sur le droit

du peuple à décider de l'abandon ou non de la monnaie nationale, ou encore sur les contraintes de la monnaie unique sur la politique économique et sociale de la France. Vous perséverez dans un type de construction européenne qui prétend nier à la France le droit d'avoir un fort potentiel industriel, qui favorise les délocalisations, ordonne les privatisations et le démantèlement des services publics, creuset de la cohésion sociale à la française. Et vous soutenez que banques centrales et marchés financiers doivent déterminer les budgets du pays.

Voilà, monsieur le ministre, votre politique, qui n'est qu'une fabrique de sans-emploi, de sans-logement, de sans-papiers, de sans-droits, de sans-ressources. Voilà cette politique, la vôtre, qui est à la base du démantèlement de la cohésion sociale et nationale.

N'y a-t-il pas une certaine duplicité à bavarder ici de cohésion sociale, alors que le Gouvernement vient de créer l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé ?

Mme Muguette Jacquaint. Ils n'y croient même pas !

M. Alain Bocquet. Chacun sait que, sous couvert de sécurité et de qualité des soins, cette agence sera l'outil de la réduction comptable des soins avec la concentration des services, la disparition de services de proximité, la suppression de dizaines de milliers d'emplois et de lits. Bref, vous contribuez ainsi à réduire la cohésion du territoire, et donc la cohésion sociale.

Bavardage encore de la part du Gouvernement sur la cohésion sociale, quand il vient d'être pris la main dans le sac par le Conseil d'Etat qui a annulé la décision du Premier ministre de ne pas revaloriser les prestations familiales à hauteur de l'évolution des prix, comme le prévoyait la loi famille en 1994.

A ce titre, il serait scandaleux que le Gouvernement tente de gagner du temps pour se soustraire au 1,6 milliard de francs qu'il doit aux 5,5 millions de familles concernées, tout en jurant, la main sur le cœur, qu'il veut renforcer la cohésion sociale. Il n'est pas de reconstitution possible de la cohésion sociale sans une remise en cause des réformes gouvernementales dès l'instant où celles-ci constituent une véritable régression sociale.

Il en est ainsi de la pseudo-réforme de l'impôt. Quoi que vous en disiez, la baisse de l'impôt, c'est pour les plus fortunés.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Alain Bocquet. Pour un revenu mensuel net inférieur ou égal à 10 000 francs, c'est-à-dire pour les trois quarts des salariés, la réduction est quasiment inexistante. Pour un revenu mensuel net de 20 000 francs, la baisse sera de 2 257 francs pour l'année 1997, pour un revenu mensuel net de 75 000 francs, elle sera de 10 825 francs.

Plus les revenus sont élevés, plus la réduction d'impôt sera importante !

Les réductions d'impôt ne toucheront pas les 50 % de foyers non imposables, qui subissent par contre de plein fouet la hausse de la CSG, et sur lesquels la hausse de la TVA pèse proportionnellement plus.

Mme Muguette Jacquaint. Sans compter la CRDS !

M. Alain Bocquet. La prévention de l'exclusion n'est-elle pas une condition de la cohésion sociale ? Pourtant, vous refusez de mettre en place un taux zéro de TVA pour les produits de première nécessité, pendant que quatre cinquièmes des revenus financiers échappent à l'impôt. La moitié des 1 500 milliards de francs de profits

réalisés par les entreprises est gaspillée dans la spéculation, et l'impôt sur les sociétés rapporte deux fois et demi moins que l'impôt sur le revenu.

Une nouvelle assiette de ces impôts intégrant tous les revenus financiers permettrait d'abaisser réellement la charge sur les familles modestes. Aujourd'hui, 25 % des Français les plus pauvres se partagent 1 % du patrimoine quand les 5 % les plus riches en détiennent 40 %. Et pourtant, l'impôt sur la fortune ne rapporte que 8,5 milliards de francs.

Comment prétendre donner des leçons de solidarité quand l'impôt sur la fortune n'assure que le tiers du RMI et que la droite tient colloque pour alléger cet impôt sur les plus riches parmi les plus riches ?

Au lieu de quadrupler, comme nous le proposons, l'impôt de solidarité sur la fortune, et comme si les plus fortunés n'en avaient pas encore assez, certains essayent de rétablir le plafonnement de cet impôt. L'enjeu de la disposition débattue à l'automne, lors de la discussion du budget, représentait 40 millions de centimes pour chacune des 500 personnes les plus riches de France !

M. Paul Mercieca. C'est scandaleux !

M. Alain Bocquet. Comment prétendre donner des leçons d'économie quand la crise de l'immobilier a fait partir ces dernières années 200 milliards de francs en fumée, l'équivalent d'au moins dix ans de RMI ?

Cette politique multiplie les contradictions : vous repoussez l'âge de la retraite alors que des centaines de milliers de jeunes ne peuvent travailler !

Mme Muguette Jacquaint. Eh oui !

M. Alain Bocquet. Vous préparez ainsi un pays où, dans vingt ans, la majorité des retraités dépendront du fonds national de solidarité.

Au début de cette législature, la loi quinquennale pour l'emploi devait sauver les entreprises, disait-on, et ranimer la croissance. Résultat : licenciements et précarité se sont aggravés.

Sans les privatisations, point de salut, disiez-vous. Mais à quoi ce dogmatisme revanchard a-t-il conduit ? A l'exportation des capitaux, aux délocalisations. Vous recapitalisez des canards boiteux pour les privatiser et faire perdre deux fois à l'Etat de l'argent qui profitera aux grandes entreprises privées.

La délocalisation des unités de production non seulement casse l'économie, mais fait payer la facture à l'Etat, c'est-à-dire proportionnellement à la masse des contribuables les plus pauvres.

Des finances publiques saines ? Le Gouvernement a pratiqué le surendettement et doublé en quatre ans la dette de l'Etat, ce qui rend notre pays encore plus dépendant des banques et des marchés financiers.

Mme Muguette Jacquaint. Eh oui !

M. Alain Bocquet. Comment parler de finances saines quand les aides à la formation, à la baisse du « coût » du travail servent la boulimie des chefs d'entreprise contre l'emploi ?

Au nom de la réduction des déficits publics et du passage à la monnaie unique, vous diminuez les dépenses pour le logement social, la santé, l'école.

Tous les budgets sociaux sont en diminution. Dès lors, comment interpréter les bonnes intentions de ce projet de loi ? Je cite l'article 2 : « La présente loi garantit l'accès effectif de tous aux droits individuels et collectifs fonda-

mentaux dans les domaines de la vie familiale, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la santé, du logement, de l'emploi et de la justice.»

Avec quels moyens garantirez-vous le droit à la vie de famille quand des enfants sont retirés à leurs parents, faute de ressources suffisantes pour les élever ?

Comment garantir le droit à l'éducation quand vous supprimez des milliers de postes d'enseignants, que vous fermez des classes, que sept enfants de deux ans sur dix ne trouvent pas de place à l'école maternelle ? Que vaut la création de comités de lutte contre l'illettrisme dans ces conditions ?

Mme de Gaulle-Anthonioz l'a rappelé à cette tribune, l'école est un lieu essentiel d'intégration sociale. Et que fait-on ? C'est ma région du Nord-Pas-de-Calais, pourtant déjà en retard dans ce domaine, qui va être victime du plus grand nombre de suppressions de classes et de postes.

M. Serge Janquin et Mme Muguette Jacquaint. Hélas !

M. Alain Bocquet. Dans ces conditions, que pouvez-vous nous proposer pour vaincre l'illettrisme ? De telles pratiques, de tels projets sont inacceptables.

Comment garantir le droit à la formation quand des dizaines de milliers de jeunes sortent chaque année de l'école sans diplôme ni qualification reconnue ?

Comment garantir le droit à la santé quand des familles n'ont plus accès aux soins, que des jeunes de moins de vingt-cinq ans n'ont aucune protection sociale ? Que valent les promesses sur l'accès aux soins pour tous, quand le plan dit de sauvegarde de la sécurité sociale conduit au rationnement des soins ?

Comment garantir le droit à la santé quand l'ordonnance portant réforme hospitalière, avec les agences régionales de l'hospitalisation, élimine les structures hospitalières de proximité au lieu de maintenir un réseau dense et diversifié ?

Comment garantir le droit au logement quand le logement social est sabordé ?

Quant aux droits à l'emploi et à la justice, les inscrire dans un texte de loi ne coûte pas grand-chose ! On mesure l'efficacité de ces écrits à l'aune des cinq millions de chômeurs, des dix millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté dans notre pays et de la différence de traitement entre les puissants et les faibles. On la mesure d'autant mieux avec l'arrêt de la cour d'appel de Poitiers condamnant cette mère de famille qui avait volé de la nourriture pour ses enfants.

Si les députés communistes avaient proposé un amendement tendant à inscrire ces droits dans la loi, il serait sans doute tombé sous le couperet financier de l'article 40. On nous aurait peut-être même répondu que de telles dispositions figurent déjà dans la Constitution !

Cette loi ne serait qu'un moindre mal si elle soulageait effectivement la misère. Mais elle ne fait qu'en masquer les aggravations. Pire, elle structure la situation de misère et de pauvreté dans notre pays.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. N'exagérons rien !

M. Alain Bocquet. La pauvreté est considérée comme une fatalité à laquelle on ne remédie pas et que l'on ne peut que circonscrire. J'ai employé le terme d'« apartheid social » et je le maintiens. Car la référence, c'est un peu le modèle américain, pour ne citer que celui-là...

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Non !

M. Alain Bocquet. ... où l'on accepte des poches de pauvreté *ad vitam aeternam* !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Non !

M. Alain Bocquet. Je vous invite, monsieur le ministre, à venir dans ma région du Valenciennois. Je vous emmènerai dans quelques poches de pauvreté, où l'on compte 40 %, 45 %, voire 50 % de sans-emploi ! Et que leur propose-t-on ? Des CIL, pour quelques-uns d'entre eux !

Je ne pense pas que vous connaissiez parfaitement la situation du terrain dans des régions aussi peuplées que le Nord-Pas-de-Calais – pour ne citer que celle-là, à laquelle je suis attaché de toutes mes fibres. Elle figure en queue de tous les palmarès ; elle est la dernière de la classe pour l'éducation, pour la santé, pour l'emploi. Et vous aggravez cette situation avec toutes les lois que vous mettez en œuvre. Cela, nous ne sommes pas près de l'accepter !

Je propose que tout l'argent qui devait être consacré par l'État, la région et le conseil général à l'organisation des jeux Olympiques à Lille soit versé à la région Nord-Pas-de-Calais pour lui permettre de rattraper les retards qu'elle a accumulés dans le domaine de la santé.

Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Pierre Brard. Excellente proposition !

M. Alain Bocquet. Au lieu de renforcer la cohésion sociale, ce projet de loi risque au contraire de créer de nouvelles fractures sociales.

Vous n'avez retenu aucune des propositions émises par le Conseil économique et social et rappelées ici par Mme de Gaulle-Anthonioz. Son rapport a été voté à une écrasante majorité. Toutes les associations, les organisations, les syndicats l'ont approuvé. Seuls les représentants des employeurs ont voté contre. Mais vous n'en avez tenu aucun compte !

Le Gouvernement fait très largement appel à la solidarité des collectivités locales. Une fois de plus, on veut charger la bête ! On veut faire supporter aux maires et aux présidents de conseils généraux l'essentiel du devoir d'État qui consiste à donner au peuple tous les éléments d'une vie digne, d'une vie normale,...

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait ! On se croirait avant 1789 !

M. Alain Bocquet. ... dans un pays comme la France, quatrième puissance mondiale.

On veut faire porter le fardeau au mouvement associatif. Mais l'ensemble des associations et organisations ont relevé le manque d'engagement de l'État, des services publics et des entreprises, publiques ou privées.

A quoi sert l'argent des entreprises ?

Bouygues a réalisé 1,15 milliard de francs de gains en 1996 ; Alcatel-Alsthom, 2,5 milliards ; Danone – qui ferme en même temps des usines, comme à Strasbourg ou à Seclin – 3,38 milliards ; Saint-Gobain, 4,3 milliards ; Rhône-Poulenc, 2,7 milliards ; Total, 5,6 milliards de francs. De l'argent, il y en a !

Mais vous préférez assurer le financement des mesures de ce projet de loi par le redéploiement de mesures existantes ; vous prenez aux moins pauvres pour donner aux plus pauvres !

Mme Muguette Jacquaint. Ceux qui ne sont pas exclus vont le devenir !

M. Jean-Pierre Brard. Exactement !

M. Alain Bocquet. Vous allez même jusqu'à réduire l'allocation spécifique de solidarité pour financer une partie des mesures que vous préconisez. C'est absolument scandaleux !

M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut pas toucher à la cassette de Mme Bettencourt !

M. Alain Bocquet. En créant un observatoire de la pauvreté, n'inscrivez-vous pas la pauvreté dans la durée, comme si elle était la contrepartie nécessaire du progrès ?

Encore une fois, il faut répondre aux situations d'urgence, mettre en œuvre une réelle prévention de l'exclusion et, en priorité, mener une politique dynamique en faveur de l'emploi.

Comment promouvoir des mesures pour éradiquer la pauvreté sans remettre en cause la logique qui favorise l'argent au détriment des hommes ?

Ce que revendiquent les personnes démunies, et avec elles les associations caritatives, c'est le droit à la dignité. Elles ne veulent pas des mesures spécifiques pour les pauvres, mais le droit d'accéder à une vie normale dans une société moderne.

La cohésion sociale, c'est assurer à chacun, en tant qu'individu, des droits peu nombreux mais fondamentaux sans lesquels la liberté est un mot creux : l'emploi, l'éducation, la santé, la protection sociale, le logement, la culture.

Est-il tolérable, par exemple, que le droit de garder ses enfants soit remis en cause pour des raisons financières ? Retirer un enfant à une mère parce que le logement est insalubre, en refusant de lui attribuer un logement décent en raison de ses ressources insuffisantes, ce n'est pas digne d'une société moderne.

Dans cette société massacrée, on ne soulignera jamais assez que l'action des familles, des associations, des individus est irremplaçable pour assurer la cohésion au quotidien.

Nous ne voulons pas d'une France d'assistés. Nous disons qu'il est possible de faire autrement, d'engager la France dans une autre voie.

Pour développer les atouts de la France, une action volontariste de l'Etat est nécessaire.

Afin d'agir sur les causes de la pauvreté et de l'exclusion, il est nécessaire de mettre en œuvre une autre orientation, basée sur une nouvelle utilisation de l'argent au service d'une politique de relance créatrice d'emplois.

C'est là que votre politique est totalement inacceptable. Il n'est pas possible de s'attaquer à la fracture sociale et d'autoriser en même temps, dans tous les secteurs de l'économie, des plans de licenciement qui jettent des dizaines de milliers de salariés à la rue, ou de préparer de nouvelles hécatombes, comme dans le secteur bancaire.

Ne voyez-vous pas que cette domination des milieux financiers traduit les pires instincts d'un capitalisme de rentiers où la finance et le commerce dominant l'industrie ? Comme si ce n'étaient pas ses innovations industrielles qui, de l'automobile à l'espace, ont donné son identité à la France moderne !

Pour assurer véritablement la cohésion sociale, nous proposons de donner un coup d'arrêt aux plans de licenciement, et notamment ceux pour lesquels la responsabilité de l'Etat est directement engagée, ceux des services publics et des entreprises publiques ou des sociétés dont l'Etat est l'actionnaire principal, comme Renault.

Nous formulons plusieurs propositions : un droit suspensif pour les comités d'entreprise contre les licenciements, leur permettant de faire des propositions de sauvegarde et de développement des emplois productifs et de service, de transformer les emplois précaires en emplois stables ; le renforcement des procédures d'alerte et un droit d'expertise sur les gestions d'entreprise par les élus syndicaux et les élus locaux.

De nombreux emplois pourraient être créés pour répondre aux besoins de la population. Nous proposons de lancer un plan massif de créations d'emplois dans les grandes entreprises et la fonction publique.

Nous proposons de mettre un terme à la façon scandaleuse dont est traitée la jeunesse. Sur 750 000 jeunes qui sortent du système éducatif chaque année, 100 000 seulement trouvent un emploi, et encore en contrat à durée déterminée ; 200 000 entrent dans des « stages parking » ; 250 000 s'inscrivent à l'ANPE ; 200 000 signent un contrat en alternance.

Comment admettre cette situation, quand les salariés qui ont un emploi sont écrasés par des charges de travail de plus en plus insupportables et que l'âge donnant droit à la retraite pleine et entière est reporté de plus en plus loin au-delà de soixante ans ? Les salariés sont soumis au bon vouloir patronal, avec un temps de travail que vous refusez de réduire, sauf à amputer le pouvoir d'achat, pendant que les jeunes sont à la porte des entreprises, à la porte de l'ANPE !

Qui n'a jamais reçu dans sa permanence, comme je le fais régulièrement, des jeunes bardés de diplômes, à qui l'on a dit de poursuivre leurs études pour trouver un emploi, mais qui se retrouvent, avec bac plus 5 ou bac plus 6, sans aucune perspective de travail et qui viennent pleurer auprès du maire pour obtenir un pauvre CES ? Est-ce cela la France moderne de demain ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est la France de M. Barrot !

M. Alain Bocquet. Chaque jeune sortant de l'école doit avoir la garantie d'un contrat de travail et la possibilité de poursuivre ses études. Ce contrat, en alternance ou pas, doit assurer, au travail comme à l'étude, un salaire conventionnel et déboucher sur un emploi durable.

Nous proposons que les comités d'entreprise et les comités techniques paritaires disposent d'un droit de suivi des embauches de jeunes, pour veiller à l'élévation du nombre total des emplois.

Pour mettre en œuvre une telle orientation, il est nécessaire de diriger l'argent public et privé vers l'emploi. Les salariés, les jeunes, les enseignants, les chômeurs doivent pouvoir contrôler l'utilisation des 130 milliards de francs consacrés chaque année à la formation.

Nous proposons également la création d'un fonds de coopération pour l'emploi au niveau national et départemental, qui serait alimenté par les fonds publics européens et la taxation des opérations financières. Ce fonds pourrait notamment aider les petites et moyennes entreprises en difficulté et contribuer à des coopérations sur des projets créateurs d'emplois.

Ramener la durée légale hebdomadaire du travail à trente-cinq heures, sans réduction de salaire ni alourdissement de la charge de travail, créerait, selon les études officielles, entre 500 000 et 700 000 emplois.

Aujourd'hui, tout appelle à avoir du temps pour s'éduquer, se former, se distraire, participer à la vie du quartier et de la commune, activités qui aident aussi à l'intégration dans la société.

Mme Muguette Jacquaint. C'est cela, la dignité !

M. Alain Bocquet. Réduire le temps de travail à trente-cinq heures, en effectuant les embauches correspondantes sur des contrats à durée indéterminée, permettrait à des salariés privés d'emploi, à des jeunes, de s'intégrer à l'entreprise.

Dans le cadre de la semaine de trente-cinq heures, des négociations pourraient porter sur un nouvel aménagement et une nouvelle organisation du travail, dans la perspective des trente-deux heures, voire des trente heures, ou encore de la semaine de quatre jours.

La réduction du temps de travail passe également par une réduction du nombre des années travaillées. C'est pourquoi nous déposons une proposition de loi visant à ce que les salariés ayant cotisé pendant trente-sept ans et demi à l'assurance vieillesse puissent partir à la retraite.

Mettre en œuvre ces mesures et attribuer la retraite anticipée aux anciens combattants libérerait des centaines de milliers d'emplois.

Le droit à la formation durant toute la vie active doit être assuré.

Pour répondre aux besoins en ce domaine, il est nécessaire de respecter le droit à une véritable formation débouchant sur l'obtention d'un diplôme, pour tous ceux qui bénéficient de prestations financières à caractère social.

Dans les entreprises, la formation des salariés, notamment ceux dont le niveau de formation est le moins élevé, doit être assurée.

On ne peut parler d'intégration, d'insertion, et brader dans le même temps la formation professionnelle. Or, monsieur le ministre, vous avez fait adopter lors du débat budgétaire une baisse des crédits destinés à la formation, sauf ceux consacrés à l'alternance et à l'apprentissage.

Permettre aux salariés de se former, c'est garantir une meilleure maîtrise des nouvelles activités, c'est également libérer des dizaines de milliers d'emplois pour les jeunes et les chômeurs.

Le choix que vous faites en matière d'insertion est très loin de répondre à ces orientations. C'est ce que nous ont dit l'ensemble des associations et organisations syndicales que nous avons auditionnées.

Vous envisagez 300 000 contrats d'initiative locale en cinq ans, dont 55 000 pour 1997, quand le CERC lui-même reconnaît qu'il y a cinq millions de chômeurs.

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est même pas une goutte d'eau dans la mer !

M. Alain Bocquet. A l'échelle d'une ville comme Montreuil, dont le maire est mon ami Jean-Pierre Brard, cela représente, pour 8 000 chômeurs, 480 emplois sur cinq ans, et seulement 80 pour 1997.

Vous offrez pour seule perspective à tous ceux qui sont sans emploi ou en situation difficile un contrat de trente heures hebdomadaires. Comment vivre avec un revenu de 3 800 francs par mois ?

Surtout, ces contrats, prévus notamment pour des interventions auprès de personnes âgées ou d'enfants, remplaceront des emplois qui devraient être occupés dans le cadre de services publics ou assimilés. Comme l'écrit ATD-Quart-monde, « une fois de plus, ces contrats vont remplacer de vrais emplois ».

Le contrat d'initiative locale est un sous-emploi, sans statut, qui ajoutera une catégorie de salariés à celles, nombreuses, qui existent déjà.

Pourquoi ne pas instituer plutôt une véritable formation, débouchant sur un diplôme reconnu et un emploi qualifié ? Car, pour aider une personne dépendante ou un jeune enfant, une formation qualifiante est nécessaire.

M. Jean Tardito. Evidemment !

M. Alain Bocquet. Pourquoi se fixer comme seul objectif la création d'emplois dans le secteur non marchand ? Il existe des besoins considérables non satisfaits dans le secteur productif.

Les contrats d'initiative locale seront financés à 50 % par l'Etat et à 50 % par les collectivités locales. Encore elles !

Mme Muguette Jacquaint. Eh oui !

M. Alain Bocquet. Pourquoi les grandes entreprises, dont les bénéficiaires sont chaque jour relevés par la presse – j'en ai cité quelques exemples tout à l'heure – ne sont-elles pas mises à contribution ? N'ont-elles pas un rôle à jouer dans la lutte contre le chômage, dont pour une bonne part elles sont responsables ? Alors qu'elles réalisent chaque année 1 500 milliards de francs de profits, dont la moitié, je le rappelle, est gaspillée dans la spéculation, ...

Mme Muguette Jacquaint. Et ceux qui en profitent disent que l'argent ne fait pas le bonheur !

M. Alain Bocquet. ... l'Etat consacrera à la mise en œuvre de ce projet de loi moins de 3 milliards, et le Fonds social européen 1,5 milliard.

Par rapport à l'ampleur du problème, les moyens dégagés sont dérisoires. Ils ne représentent que 0,3 % de la masse des profits des entreprises, profits que l'on se garde bien de solliciter. Pourtant, qui peut prétendre, sans semer d'illusions, que l'on pourra efficacement s'attaquer au chômage, à la précarité, à la misère sans prendre sur les profits ?

L'union départementale CGT de Savoie, par exemple, vient de faire une étude sur l'évolution des profits des entreprises de ce département et a projeté un exercice moyen pour cinquante entreprises rassemblant 10 000 salariés. La conclusion est éloquent puisque cette étude démontre que ces entreprises auraient pu embaucher 10 % de salariés en plus et augmenter les salaires de 10 %. Comment, dans ces conditions, parler « d'entreprises citoyennes », si les directions n'ont les yeux braqués que sur les compteurs de la Bourse et les bénéficiaires à distribuer aux actionnaires ?

Que valent les exhortations télévisées de M. le Président de la République appelant les employeurs à « cesser de se plaindre » et à jouer leur rôle en matière d'insertion des jeunes alors qu'aucune obligation n'est faite à ces mêmes entreprises ? Comme l'a fait remarquer le sociologue Michel Fize, quand 12 % des diplômés du supérieur sont aujourd'hui au chômage, quand 20 % des SDF de Paris sont diplômés et que près de la moitié des bénéficiaires du RMI dans la capitale ont moins de trente ans et sont de plus en plus qualifiés, le risque est grand de voir s'élargir la fracture sociale que vous prétendez combler !

Vous prévoyez, par ailleurs, la création de 100 000 itinéraires personnalisés d'insertion professionnelle, dont 20 000 en 1997, quand 630 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans sont à la recherche d'un emploi. Ces parcours individualisés seront d'une période de dix-huit mois. Et après ? Quel débouché, quelle insertion, si des emplois ne sont pas créés en grand nombre ?

Avec ces deux mesures, vous inscrivez la précarité comme seule solution d'avenir. Vous n'offrez aucune perspective d'intégration dans la société par un emploi

statutaire, avec les garanties qui y sont attachées. Vous cherchez à faire admettre comme vérité établie que le plein emploi ne serait plus possible, que des emplois bien rémunérés, avec un vrai contrat de travail ne seraient que l'exception. Comment les jeunes pourraient-ils se satisfaire d'une telle perspective ? Ce que veulent les jeunes, les chômeurs, les personnes à la dérive, ce sont de vrais emplois, avec des salaires permettant de vivre, permettant une relance de la consommation, donc de la croissance.

Pour une insertion réussie, les personnes mises au ban de la société et celles qui risquent de basculer dans l'exclusion ont besoin d'une véritable formation. Le projet de loi crée un observatoire sur l'illettrisme, mais c'est au moment où des crédits budgétaires importants pour l'éducation nationale sont gelés et où les maîtres auxiliaires sont laissés pour compte. Comment combattre l'illettrisme quand les groupes d'aide psycho-pédagogiques sont en voie de disparition et que la consultation d'un orthophoniste se fait essentiellement dans le privé ? Une lutte résolue contre l'illettrisme passent par des moyens nouveaux pour l'éducation.

Il est nécessaire de renforcer les moyens en matière d'enseignement, notamment dans les écoles des quartiers en difficulté. Les classes maternelles doivent permettre l'accueil des enfants dès l'âge de deux ans et l'allègement des effectifs. Les élèves dont les familles sont en difficulté doivent être aidés.

Concernant la restauration scolaire, les médecins et les assistantes sociales que nous avons rencontrés nous ont fait part de la malnutrition dont souffrent les enfants et des conséquences sur leur santé et leur devenir. Les enfants qui arrivent en classe le matin sans avoir pris de petit déjeuner et dont les parents étaient encore au lit sont légion. Il faut réagir !

Quel révélateur de notre société que ces enfants touchés de plein fouet par la crise du système capitaliste ! Quelle place leur accordez-vous quand ils ne mangent pas à leur faim, quand ils sont en échec scolaire, quand ils n'ont pas de toit ? Nous demandons une réduction des tarifs de restauration scolaire pour les jeunes dont les parents sont sans emploi et un véritable droit d'accès pour tous aux cantines scolaires, qui ne dépende pas seulement du bon vouloir des communes. N'est-ce pas de la responsabilité de l'Etat d'assurer au moins un repas à chaque enfant scolarisé ?

Nous proposons que soit mis en place au niveau national un système de quotient familial, étendu à tous les élèves jusqu'à l'âge de seize ans, afin de mettre un terme à la malnutrition qui touche un nombre croissant d'enfants et de jeunes. Pourquoi l'Etat ne créerait-il pas et ne financerait-il pas, par exemple, un ticket-repas pour les cantines scolaires ?

Dans la même logique donnant la priorité à l'enfant, l'allocation de rentrée scolaire doit être reconduite, ainsi que la prime de 1 500 francs par enfant, qui doit être revalorisée chaque année. La diminution de 500 francs l'an dernier de la prime de rentrée scolaire a encore accentué les difficultés des familles.

Il est nécessaire d'augmenter le montant des bourses de collège et de lycée, de revenir à une gestion par l'éducation nationale et à des versements mensuels directement aux établissements pour la cantine,...

M. Jean Tardito. Très bien !

M. Alain Bocquet. ...de renforcer les systèmes de fonds sociaux lycéens et collégiens et d'assurer la participation des élèves à la commission de répartition des aides, afin d'éviter une utilisation des crédits pour alimenter la trésorerie des rectorats.

En effet, il est absolument nécessaire de répondre à la situation d'urgence que vit un nombre croissant de jeunes. Le fonds d'aide aux jeunes, méconnu d'ailleurs de la plupart d'entre eux, est mis en place inégalement, au bon vouloir des préfets. Il est réservé à ceux qui ne sont pas scolarisés ; mais de nombreux jeunes scolarisés sont sans ressources.

Peut-on tolérer plus longtemps encore que les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans soient exclus de toute aide ? Dans cette situation qui génère angoisse et mal-vivre, des jeunes filles, auxquelles on refuse tout soutien financier, font le choix d'avoir un enfant pour percevoir l'allocation de parent isolé, qui leur permet d'avoir quelques moyens de subsistance.

Mme Muguette Jacquaint. Quel statut social !

M. Alain Bocquet. Nous proposons de majorer l'aide à la scolarité et son extension à tous les élèves, y compris à ceux qui suivent un enseignement technologique et spécialisé, dont les familles justifient de revenus inférieurs aux plafonds fixés, sans considération d'âge, et sur simple présentation d'un certificat de scolarité.

Comment peut-on accepter que les bourses soient versées au 1^{er} janvier alors que les dépenses de la rentrée se font en septembre ! Comment la famille en difficulté d'un jeune scolarisé en LEP peut-elle payer une mallette, qui, pour une section d'hôtellerie, coûte entre 4 000 et 5 000 francs ?

Des postes d'assistantes sociales et d'infirmières doivent être créés pour répondre à l'ensemble des besoins dans les établissements scolaires. En 1997, seuls vingt postes d'assistantes sociales ont été créés ! C'est dérisoire ! En Bretagne, par exemple, seuls huit établissements sont couverts !

Une assistante sociale d'un établissement scolaire nous a raconté que, en une semaine, elle devait intervenir pour la remise d'une amende d'un jeune sans moyens de payer son transport pour se rendre dans son établissement scolaire, intervenir auprès des services de santé d'urgence pour l'avortement d'une jeune fille d'une quinzaine d'années, intervenir pour une famille de dix-sept enfants menacée d'expulsion, intervenir pour un jeune sans domicile. Elle nous a fait part de la multiplication des interventions en urgence et de la quasi-impossibilité de prendre les difficultés en amont. Elle n'a plus le temps d'informer les familles sur leurs droits et les possibilités qui s'offrent à elles avant que la situation ne devienne catastrophique.

En ce qui concerne le revenu des personnes démunies, nous faisons plusieurs propositions afin que chacun dispose des moyens de vivre décemment. Le Gouvernement et même Mme le rapporteur ont affirmé que ce n'était pas seulement une question d'argent. Comme Coluche, je serais tenté de dire que l'argent ne fait peut-être pas le bonheur des riches, mais que, pour les pauvres et ceux qui connaissent des difficultés, avoir les moyens de vivre est un élément déterminant de la dignité.

Mme Muguette Jacquaint. Bien sûr !

M. Alain Bocquet. Le RMI et les minima sociaux doivent être revalorisés et indexés sur le SMIC ; aucune allocation ne devrait être inférieure à 80 % du SMIC

pour une personne seule. Une telle mesure pourrait être financée par le quadruplement de l'impôt sur la fortune. Le caractère de droit doit être maintenu au RMI ; il doit être attribué sans autre condition que l'insuffisance de ressources ; toutes les restrictions d'âge et de nationalité pour son attribution doivent être supprimées.

Parallèlement, tous les demandeurs d'emploi doivent être indemnisés, quelle que soit la durée de leur chômage ; l'allocation unique dégressive doit être supprimée. Nous proposons que, pour toutes les personnes à la recherche d'emploi, la gratuité des frais concernant la recherche d'emploi soit assurée. Dans la plupart des grandes villes, les chômeurs ont obtenu la gratuité des transports. Les associations de chômeurs viennent de gagner une prise en charge partielle des transports dans la région parisienne.

Mme Muguette Jacquaint. Tant mieux !

M. Alain Bocquet. Pourquoi ne pas généraliser une telle disposition, qui pourrait être financée par exemple avec les intérêts exorbitants que la SNCF reverse aux banques ? Toutes ces mesures pourraient être financées en augmentant le taux d'imposition des grandes fortunes ou en instituant une taxe sur les profits non réinvestis dans l'entreprise.

Quant au droit à la santé, il doit être assuré pour tous. Vous ne pouvez défendre l'idée que les mesures contenues dans ce projet de loi permettront l'accès de tous à la santé quand, par ailleurs, les mesures que vous mettez en œuvre contribuent à exclure des soins un nombre croissant de personnes. L'accès aux soins passe d'abord par une affiliation de tous à la sécurité sociale. Chacun sait par exemple que de nombreux jeunes de moins de vingt-cinq ans sont exclus de toute prise en charge. Il ne s'agit pas d'en faire une catégorie à part mais de donner la possibilité à chacun d'avoir une couverture sociale. C'est un minimum dans une société moderne.

Ce n'est pas ce que vous envisagez avec votre projet d'assurance universelle. Il est vrai que l'expression porte à confusion. Le financement de la sécurité sociale, créée dans un pays exsangue au lendemain la guerre, était à juste titre assis sur les richesses dégagées par l'entreprise. Mais le patronat n'a jamais admis de devoir participer à son financement, et chacun sait que les assurances privées lorgnent avec envie sur ce marché colossal qui représente 2 000 milliards de francs. L'assurance universelle, telle que vous l'envisagez, répond aux souhaits du patronat, puisque son financement serait assuré par une cotisation universelle, supportée pour l'essentiel par l'impôt, donc par les contribuables. Les revenus financiers du capital, quant à eux, y échapperaient en grande partie.

Encore une fois, ce seraient les moins pauvres qui paieraient pour les plus pauvres, notamment par le biais de la CSG. Sous couvert de droit universel, le risque serait une nouvelle remise en cause des régimes spéciaux, que vous qualifiez de privilèges exorbitants. Mais vous ne dites pas un mot des vrais privilèges. Vous refusez obstinément de faire cotiser les revenus financiers au même niveau que les salaires. Une telle mesure accroîtrait pourtant les ressources de la sécurité sociale de 167 milliards de francs. Car la question qui est posée n'est pas celle de la réduction des dépenses de santé et du rationnement des soins, comme vous le préconisez, mais bien l'accroissement des ressources des recettes de la sécurité sociale, avant tout malade du chômage et des bas salaires.

Quant à l'aide médicale gratuite, elle relève des choix des départements ; elle est donc différente de l'un à l'autre, et les méthodes d'attribution portent atteinte à la

dignité des personnes. Quand un bénéficiaire change de département, il perd tous ses droits et doit refaire toutes les démarches. Nous proposons qu'au minimum tous les bénéficiaires du RMI disposent d'une carte de santé leur permettant d'avoir accès aux soins sans démarche supplémentaire. Mais vous le savez bien, les personnes qui n'ont droit à aucune aide, parce qu'elles travaillent, mais ont un petit salaire, sont celles qui ont le moins accès aux soins dentaires, ophtalmiques ou auditifs.

Pourquoi ne pas réfléchir à la mise en place d'une carte santé, dont le financement serait assuré par l'assurance maladie, une cotisation supplémentaire sur les revenus financiers et l'Etat, au titre de la prise en charge des personnes démunies, et qui permettrait un accès aux soins pour tous ? Permettre un accès aux soins pour tous, c'est commencer par abroger le forfait hospitalier, développer le système du tiers-payant ; c'est augmenter les remboursements de médicaments et de consultations. Combien de familles ne pouvant, soit faire l'avance de la consultation, soit supporter le ticket modérateur, renoncent à se faire soigner ?

Bien souvent, les malades arrivant à l'hôpital ne sont pas pris en charge avant que les questions administratives ne soient réglées. Quand le malade n'est pas assuré, on le rejette de l'hôpital. Seulement treize centres de consultations sur l'ensemble des hôpitaux de l'Assistance publique à Paris sont gratuits. Les soins doivent obligatoirement être délivrés immédiatement à toute personne qui se présente dans un établissement de santé, les questions administratives étant réglées par la suite.

L'hôpital devrait être aussi obligé de s'assurer, après les soins, des conditions de sortie des patients. Combien de malades, en effet, ne peuvent avoir une bonne convalescence en raison de l'insuffisance de leurs ressources ? La situation des malades atteint d'une longue maladie ou d'une pathologie grave n'est pas du tout prise en compte. Les malades atteints du sida, souffrant de cancers, de problèmes rénaux, de diabète, et sans prise en charge, sont pourtant nombreux.

La toxicomanie, l'alcoolisme sont par ailleurs complètement absents de ce texte. Devant la déferlante de la toxicomanie, les différents animateurs et intervenants doivent avoir les moyens de répondre aux besoins. Les expériences reconnues, menées depuis plusieurs années, doivent être formalisées. L'instauration d'une politique de prévention globale doit intégrer tous les aspects en matière de santé publique. Pour les très jeunes, les adolescents, avec les parents et l'école, une telle politique est primordiale ; il est humainement inacceptable d'en rester là !

La situation des patients d'origine étrangère atteints d'une maladie de longue durée appelle également des solutions immédiates. De manière générale, les étrangers, qui sont de plus en plus victimes de suspicion, ne supportent plus les situations inhumaines qu'on leur impose. Bon nombre d'entre eux, y compris des Français de couleur, ne veulent plus être confrontés à ces regards soupçonneux, qui créent des ravages sur le plan psychologique. De plus en plus, ils font appel aux structures de soins mises en place par les associations caritatives, même quand ils disposent des pièces administratives nécessaires pour être pris en charge par la sécurité sociale.

Nous proposons de bloquer le prix des médicaments de première nécessité, mesure qui pourrait être financée sur les profits réalisés par les laboratoires pharmaceutiques.

Le développement de l'accès aux soins passe par un renforcement de la prévention. Combien de personnes doivent-elles se faire hospitaliser parce qu'elles n'ont pu consulter à temps ?

Les expériences menées dans le domaine de la prévention se traduisent par des progrès notables de l'état de santé de la population. En Seine-Saint-Denis, par exemple, la campagne bucco-dentaire conduite depuis plus de dix ans, a fait diminuer le nombre des caries de 40 %. D'ailleurs, ceux qui prônent une réduction des coûts devraient approuver une telle mesure, car la prévention est d'un coût très inférieur à celui des soins.

La sécurité sociale a un rôle important à jouer. Il faut multiplier les bilans annuels de santé et renforcer son rôle, à partir des études qu'elle détient sur l'état sanitaire. Or les centres d'exams de la sécurité sociale ne couvrent qu'environ la moitié du territoire. Pourquoi ne pas les développer dans l'ensemble du pays et leur permettre d'offrir un bilan annuel à tous les assurés ?

Pourquoi ne pas mettre en œuvre un bilan de santé gratuit pour ceux qui sont privés d'emploi et leur famille, comme les chômeurs, avec leur comité de chômeurs, l'ont obtenu dans le département de la Mayenne ?

Pourquoi ne pas faire passer une visite annuelle à tous les chômeurs dans le cadre de la médecine du travail ?

On parle d'accès aux soins, d'accès aux droits pour tous. Or, comme le relèvent les organisations syndicales des personnels de l'éducation nationale, la médecine scolaire n'est même pas citée une seule fois dans le projet.

M. Denis Jacquat. On va en parler !

M. Alain Bocquet. Il fallait en parler dans le texte !

Alors qu'il faudrait développer la médecine scolaire et universitaire, renforcer les politiques de prévention et de dépistage, développer les campagnes de vaccination, c'est le contraire qui est pratiqué, puisque les budgets de prévention sont en baisse. La médecine scolaire est quasiment inexistante et aucun moyen supplémentaire n'est prévu alors qu'elle souffre d'un sous-effectif chronique et ne peut assurer le suivi des recommandations du médecin scolaire.

De la même façon, il est nécessaire de développer les actions de PMI, d'assurer la gratuité des soins pour les enfants et les personnes dont les revenus sont inférieurs au SMIC.

Comment parler d'accès à la santé quand des maladies d'un autre âge se développent : la tuberculose dont le sida n'est pas seul responsable, le saturnisme dû à la vétusté des logements.

Je tiens à insister sur cette maladie sur laquelle les associations de médecins, les centres de santé ont appelé notre attention. Il est indispensable de reloger les familles dont les enfants sont atteints de saturnisme. Nous proposons que soit institué un délai maximum dès le repérage d'une intoxication au plomb, délai qui devrait être employé par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales pour mettre en œuvre des mesures de protection des enfants et des familles. Dès l'âge de six mois, des enfants sont intoxiqués et vous laissez faire ! Deux mille cas sont répertoriés, mais l'on sait par exemple que, dans le XX^e arrondissement de Paris, dans une famille de cinq enfants, deux seulement ont été dépistés. Le nombre d'enfants concernés oscillerait entre 60 000 et 70 000 ! Nous proposons que toutes les familles dont un enfant est atteint de saturnisme puissent faire l'objet d'un dépistage.

Assurer le droit à la santé pour tous, c'est aussi développer les moyens de lutte contre l'alcoolisme, engager un plan d'urgence de prévention et d'information, de recherche et de soins des maladies sexuellement transmissibles. De telles mesures ne peuvent être mises en œuvre que si le choix est fait d'utiliser les ressources de notre pays pour répondre aux besoins.

Une cotisation sociale sur les revenus financiers permettrait le financement des dispositions que je viens d'exposer en matière de santé. J'en ai déjà parlé.

Dans le domaine du logement, une véritable politique de logement social est l'Arlésienne de votre projet de loi. Or, sans logement, il ne peut y avoir de sécurité d'existence.

Les choix du Gouvernement conduisent à un manque criant de logements sociaux. La réalité, c'est la baisse du pouvoir d'achat des aides au logement, le relèvement du plafond pour l'accès à un logement HLM et des restrictions pour les modalités de versement de l'APL.

Le budget pour 1997 a marqué une véritable rupture et la liquidation de l'engagement public national en faveur du logement social. Avec la suppression des subventions PLA à la construction a été parachéevée une logique tendant à la disparition de l'aide à la pierre. En raison de ce désengagement de l'Etat, les difficultés ne concernent pas seulement les plus démunis.

Vous prévoyez 100 000 logements d'insertion en cinq ans, l'attribution de 50 000 logements sociaux à des familles issues des logements d'urgence ou d'insertion, quand 5 millions de personnes sont mal logées et 500 000 à la rue. Cela est notoirement insuffisant.

Mme Muguette Jacquaint. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Alain Bocquet. De surcroît, la création de logements de seconde zone pour ceux qui sont privés des moyens de vivre est insupportable. En effet, il s'agit bien de logements pour pauvres, qui resteront pauvres. Cela confirme ma réflexion sur l'apartheid social. Prévoir des logements sans emplacements de véhicules, c'est admettre que ces familles ne sortiront jamais de cette situation. Cela revient à créer de toutes pièces de nouveaux ghettos.

Les villes riches qui refusent de construire des logements sociaux n'accueilleront jamais, si elles n'y sont pas contraintes, les demandeurs de logements sociaux. Là encore, nous risquons de voir la misère se concentrer davantage dans les quartiers HLM existants.

Rien n'est prévu dans ce projet de loi pour interdire les expulsions, grave facteur d'exclusion, dont sont victimes chaque année 115 000 familles. Oui, il est révoltant que tant de gens soient mal logés ou à la rue.

Des mesures d'urgence doivent être mises en œuvre, à commencer par l'interdiction des saisies et expulsions pour les locataires de bonne foi. Il est nécessaire que puissent intervenir les associations de locataires, afin d'étudier chaque dossier.

L'attribution de l'APL doit être maintenue en cas de non-paiement de loyer pour les locataires de bonne foi. Son montant doit être revalorisé, afin de permettre réellement aux familles de payer leur loyer, et les plafonds d'attribution relevés.

Il faut supprimer le surloyer, qui fonctionne comme une arme ségrégative contre la cohésion sociale.

Nous proposons aussi que soient interdites les ventes sur saisie jetant à la rue les accédants à la propriété de bonne foi.

Il faut, dans le même temps, améliorer les dispositifs existants pour le paiement des loyers et le surendettement. Nous proposons ainsi la mise en place d'une commission départementale qui, sortant du rôle de simple observatoire, serait chargée de traiter globalement les dossiers pour toutes les familles se trouvant en difficultés économiques.

Les coupures d'eau, d'électricité, de gaz doivent être interdites, alors que, chaque année, 670 000 familles sont victimes de coupures de courant pour factures impayées !

Nous proposons la création d'une tranche sociale minimum gratuite dans les tarifs d'eau, d'électricité, de gaz.

Les bureaux et logements vides appartenant aux sociétés immobilières et aux gros propriétaires doivent être réquisitionnés. Nous proposons la taxation des logements vacants dont les sociétés immobilières sont propriétaires.

En matière de logement d'urgence, il est nécessaire de développer, humaniser, décentraliser les centres d'hébergement d'urgence, dont l'action doit déboucher sur un logement dans des délais rapides.

Les logements HLM doivent être attribués par une structure pluraliste associant les municipalités, la préfecture, les associations de locataires, les représentants des organismes d'HLM, avec voix prépondérante du maire.

L'expérience française dans le domaine du logement social est riche. Le mouvement HLM a fait la preuve qu'il est possible de concilier qualité et prix abordable. Il faut redonner aujourd'hui au logement social les moyens de remplir sa mission, permettre à ceux qui le souhaitent – quelle que soit leur situation sociale – RMIste, ouvrier, employé, technicien, cadre, ingénieur – d'accéder à un logement de qualité, avec un loyer raisonnable.

Répondre aux demandes et aux situations d'urgence n'accroîtrait pas les dépenses publiques. Au contraire, l'investissement favorise la relance. Les entreprises, les demandeurs d'emplois, les demandeurs de logement, l'Etat ont tout à y gagner. Toutefois, cela suppose que l'argent public soit utilisé pour répondre aux besoins de la population et non pas orienté vers le soutien à la croissance financière.

Nous avançons, pour notre part, plusieurs propositions.

Dans l'immédiat, il faut revaloriser les aides à la personne, faute de quoi, pour les jeunes, les familles monoparentales, les chômeurs et, dans les grandes métropoles, les familles aux revenus même moyens, le droit au logement est inexistant.

Une autre mesure à prendre d'urgence est la relance d'un programme de construction sociale et de réhabilitation pour rattraper le retard et stimuler l'emploi dans le bâtiment. Les objectifs annuels doivent permettre de loger dans les plus courts délais les centaines de milliers de mal-logés ou sans domicile que compte notre pays. Cela suppose que l'on décide un véritable retour à l'aide à la pierre et que l'on sorte les organismes d'HLM de leurs difficultés financières par un allongement des délais de remboursement et un allègement de la pression fiscale et foncière. Ces mesures contribueraient à la baisse des loyers.

Le taux du livret A, qui constitue le mécanisme essentiel de financement du logement social, doit être relevé à 4,5 %.

Les réseaux publics de financement du logement social doivent absolument être préservés. Les salariés du Crédit foncier, par exemple, font des propositions intéressantes pour que cet organisme continue à financer les besoins

énormes en matière de logement social. Les banques doivent aussi participer à ce vaste plan de relance. Je pense au plan d'épargne logement, sous-rémunéré, et grâce auquel les banques font du profit en jouant sur le différentiel des taux.

La lutte contre l'exclusion est inséparable d'un changement profond de politique, d'une autre logique économique et sociale, refusant de se soumettre aux exigences délirantes des marchés financiers, qui arbitrent toujours sans hésiter en faveur du profit à court terme contre la satisfaction des besoins humains.

C'est ce que font les institutions financières et bancaires qui exploitent la misère avec la multiplication des cartes de crédit, avec la création de magasins comme Crazy George, qui a fait scandale, à Bobigny.

De toutes autres mesures devraient être mises en œuvre pour lutter efficacement contre la pauvreté. Votre projet de loi ne le permettra pas. Au contraire, par l'ampleur du non-dit, il aggravera les inégalités et structurera l'exclusion sociale, d'une part parce qu'il met en place des mesures discriminatoires et, d'autre part, parce qu'il n'a que les moyens de ses ambitions : servir d'alibi, donner l'illusion que – pour une fois – on ne ferait pas tout pour les riches.

Dans les faits, vous invitez les pauvres à se sacrifier pour plus pauvres qu'eux, les salariés qui ont un emploi précaire à se reconnaître comme des privilégiés.

Une tout autre logique est nécessaire. Notre question préalable exprime l'exigence, pour l'Assemblée nationale, de discuter d'un ensemble de dispositions à la hauteur des enjeux, du devenir de la société, afin de répondre aux situations douloureuses que vivent de trop nombreuses familles.

C'est pourquoi, si je vous appelle à ne pas débattre d'un projet de maquillage, je demande votre attention pour que, dans l'urgence, nous puissions examiner les propositions de loi déposées sur le sujet qui nous préoccupe et qui prennent la poussière sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Contre la pauvreté, ne pouvons-nous pas, dès demain matin, examiner la proposition de loi n° 298 tendant à prendre des mesures fiscales en faveur de la prévention de la pauvreté et la proposition n° 1357 tendant à interdire les coupures d'électricité et de gaz pour les familles en difficulté, à instaurer un minimum d'énergie pour les besoins vitaux des personnes insolubles ?

Pour l'emploi, ne pouvons-nous pas, dès demain matin, examiner la proposition de loi n° 245 tendant à prendre des mesures urgentes pour l'emploi de croissance ? Ne pouvons-nous pas débattre des propositions n°s 1187, 2989 et 3022 tendant à réduire le temps de travail hebdomadaire à trente-cinq heures, voire à trente-deux heures sans perte de ressources, ce qui permettrait l'embauche de centaines de milliers de chômeurs ?

Ne pouvons-nous pas examiner la proposition de loi n° 1994 relative au contrôle des fonds publics pour l'emploi et à la prévention des licenciements ?

Ne pouvons-nous pas débattre des propositions de loi n°s 342, 1589 et 3265 relatives à des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations et donc protéger des dizaines de milliers d'emplois menacés ?

Mme Muguette Jacquaint. Très bien !

M. Alain Bocquet. Allez-vous accepter de débattre de la proposition de loi n° 1802 tendant à mettre fin aux privatisations, synonymes de suppressions d'emplois et

d'éclatement des statuts, et de la proposition de loi n° 3068 portant création d'une commission d'enquête sur les conditions de privatisation de Thomson, par exemple ? Et quand accepterez-vous l'interdiction de la pratique, particulièrement odieuse, du licenciement des personnes malades en mettant à l'ordre du jour notre proposition de loi n° 2606 ?

Des mesures sur le logement en faveur de la cohésion sociale peuvent être débattues immédiatement, avec notre proposition de loi n° 167 contre la spéculation foncière et immobilière, la proposition n° 180 sur l'allocation logement, la proposition n° 181 relative à la situation des personnes sans domicile fixe, la proposition n° 478 garantissant les droits des personnes expropriées ou la proposition n° 623 permettant le maintien dans le logement des personnes de bonne foi. La proposition n° 1870 permettrait la réquisition par les maires des locaux d'habitation inoccupés et la proposition n° 2679 favoriserait la relance de la construction de logements sociaux.

La lutte pour la cohésion sociale exige aussi que l'on assure des revenus décents à ceux qui travaillent. Alors, pourquoi ne pas débattre, sans attendre, de la proposition de loi portant le SMIC à 8 500 francs et de la proposition n° 1040 garantissant le SMIC aux jeunes travailleurs ?

Garantir la santé et la protection sociale à un haut niveau permettrait d'agir vraiment pour la cohésion sociale. Alors, pourquoi refuser de débattre des propositions de loi n°s 168 et 2539 relevant l'allocation aux adultes handicapés, de la proposition n° 247 prônant l'adoption de mesures urgentes en matière de santé et de protection sociale, de la proposition n° 288 assurant l'égalité dans l'accès aux prestations, de la proposition n° 2278 relative au financement de la sécurité sociale ?

Pourquoi le Gouvernement refuse-t-il de mettre à l'ordre du jour les propositions de loi n°s 178, 302, 1041, 1962, 2052 relatives au droit à une retraite décente ?

Oui, la défense de la cohésion sociale passe aussi par des mesures économiques radicalement opposées à ce que nous subissons depuis tant d'années. Ainsi, notre proposition de loi n° 898 tend à de nouvelles mesures fiscales pour l'emploi et la réduction des inégalités ; la proposition n° 1321 concerne les dettes fiscales des salariés au chômage ; la n° 2219 permettrait de prélever des ressources nouvelles sur le capital financier non réinvesti dans les entreprises et la n° 2474, relative à la taxation des mouvements de capitaux, aurait le même résultat.

Bien entendu, si le Gouvernement, quel qu'il soit, veut réellement lutter pour la cohésion sociale, il doit se libérer des contraintes imposées par les critères de convergence de la monnaie unique.

Suffit-il, le temps d'un dimanche – fût-il d'anniversaire – de faire référence au patriotisme pour faire oublier la cascade d'abandons nationaux en matière monétaire ou de défense et de prôner des valeurs morales en menant en tous domaines la politique du tiroir-caisse ?

D'aucuns, sur les bancs du Gouvernement, percevront les propositions faites par le groupe communiste comme une litanie. En fait, il s'agit de montrer que notre groupe s'est préoccupé de la cohésion sociale non pas depuis le 26 février dernier, date du dépôt de ce projet de loi, mais depuis le début de cette législature et bien avant. Vous constaterez qu'en matière de lutte pour la justice sociale et la cohésion nationale, les communistes ne manquent pas de propositions.

La France ne peut pas être dynamique et peser dans le monde avec une pauvreté grandissante. Refuser l'apartheid social, qui sévit dans d'autres pays, doit être une exigence. La France ne sera forte que de solidarité, de travail et de créativité.

C'est parce que notre pays a trop souffert de vraies-fausse solutions que nous soumettons à votre appréciation cette question préalable, que nous vous demandons, mesdames, messieurs, d'adopter, avec pour objectif de faire venir en débat un véritable plan national de lutte contre la pauvreté, pour le développement de l'emploi et pour assurer aux citoyens la vie qu'ils sont en droit d'attendre dans un des pays les plus riches du monde.

C'est d'ailleurs ce que réclament les associations. Nous nous faisons ici l'écho de leurs aspirations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Bocquet, je respecte l'expérience que peut avoir tout parlementaire de toutes les souffrances et de toutes les détresses sociales. Vous avez fait allusion notamment à la région du Valenciennois où vous vivez et que vous connaissez bien.

En abordant ce débat, il n'est pas question de nous jeter les uns aux autres des accusations. Il s'agit de comprendre que nous sommes dans une économie qui se mondialise, qui exige des adaptations parfois très rudes, d'autant plus qu'elles s'adressent à des populations déjà fragiles. Nous sommes donc confrontés à un problème majeur.

Monsieur Bocquet, au-delà de vos critiques et de vos griefs, face à cette situation on ne peut rien négliger, notamment les efforts au quotidien, et on ne peut pas toujours renvoyer à un bouleversement total des données, car on n'a pas le pouvoir de le déclencher.

Mme Muguette Jacquaint. Mais si !

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne voulez pas toucher au porte-monnaie de Mme Bettencourt !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. En revanche, on peut, patiemment, recréer un tissu social. Or, dans votre discours, il manque, monsieur Bocquet, une dimension importante : la dimension économique.

M. Jean-Pierre Brard. Non ! Vous n'avez pas tout écouté !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il faut aussi que nos économies puissent résister et nous permettent de poursuivre dans la compétition très rude où se trouve le monde aujourd'hui. Nous ne pouvons donc rien négliger.

Cette loi se veut non pas seulement une loi, mais une démarche pluriannuelle, préventive, conduisant peu à peu à une modification des comportements – d'abord de l'Etat, mais aussi de tous les acteurs de la société, comme le disait Mme Geneviève de Gaulle-Anthonioz. Il s'agit bien d'aller tous ensemble au-devant des détresses.

Monsieur Bocquet, il serait vraiment regrettable et dommageable de ne pas aborder ce débat, dans lequel vous apporterez vos propositions, comme tous les groupes de l'Assemblée nationale. Or, si cette question préalable devait être votée, le débat se terminerait avant d'avoir commencé. Je pense que ce serait une mauvaise action.

J'ajoute que si quelqu'un est attaché à créer un modèle social différent de ce que l'on appelle aujourd'hui, de manière peut-être un peu grossière, mais qui ne manque

pas d'une certaine justesse, le modèle anglo-saxon néolibéral, c'est bien moi. Je suis convaincu qu'une société doit trouver sa stabilité dans un certain nombre d'équilibres sociaux. Nous avons, par ce texte et par une politique d'ensemble, le souci de faire en sorte que la France et l'Europe ne copient pas, à cet égard, des modèles qui entraînent une fragilisation croissante de minorités entières, avec risque de précarisation. C'est parce que nous voulons faire autre chose que nous essayons d'initier des démarches nouvelles. Ce texte n'a pas la prétention de résoudre tous les problèmes, mais il a la volonté d'impulser des démarches novatrices pour prévenir l'exclusion. Nous allons en débattre.

C'est pourquoi je souhaite très vivement que la question préalable soit repoussée, pour que nous puissions vraiment débattre. Je reprendrai d'ailleurs le souhait de Mme de Gaulle-Anthonioz : « Votre débat va s'ouvrir, il sera contradictoire, mais – j'en suis convaincue – constructif, car l'immense attente de justice et de fraternité des plus pauvres rejoint notre attente à tous ».

M. Jean-Pierre Brard. Elle a dit aussi : « Il faut oser » !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. C'est dans cet esprit que le Gouvernement souhaite que le débat s'ouvre sans retard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La commission souhaite-t-elle intervenir ?

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Non. Les explications de M. le ministre sont suffisantes !

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Robert Galley, pour le groupe Rassemblement pour la République.

M. Robert Galley. J'ai écouté avec beaucoup d'attention, monsieur Bocquet, votre long plaidoyer.

M. Jean-Pierre Brard. Mieux que le ministre !

M. Robert Galley. Vous avez brossé une fresque qui m'a semblé apocalyptique des conditions de vie dans la France de 1997.

M. Jean-Pierre Brard. Comme dans les usines textiles de Troyes !

M. Robert Galley. Certaines de vos observations méritent une grande attention en ce qu'elles ont trait aux difficiles conditions de vie de nos concitoyens.

Ce que vous avez dit du chômage et des conditions économiques mérite aussi attention. Soyons conscients que nous ne pouvons pas travailler ici pendant des heures, des mois sur les problèmes que vous avez évoqués et laisser de côté, comme nous l'avons fait et comme vous l'avez fait pendant tant d'années, le sort des exclus !

Mme Muguette Jacquaint. C'est vous qui laissez les exclus de côté !

M. Robert Galley. La question préalable que vous posez n'a pas beaucoup de sens face à l'urgence. En vous écoutant, j'ai même été un peu sidéré d'entendre que, dans votre enthousiasme, vous opposiez même la question préalable du projet de loi relatif à l'assurance maladie universelle ! Comment déclarer qu'il n'y a pas lieu de débattre un projet de loi qui n'a même pas été déposé par le Gouvernement ?

Enfin, monsieur Bocquet, vous avez eu des accents et fait des propositions qui, avec mon expérience politique déjà lointaine, s'apparentaient pour moi à la lutte des

classes. On ne peut pas à la fois vouloir la lutte des classes et la cohésion sociale, je ne veux en aucun cas de ce préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Et les 1 500 milliards de profits.

M. le président. M. Bocquet a été entendu dans un silence normal. Je demande que les orateurs qui vont maintenant s'exprimer puissent le faire dans le même respect de la parole d'autrui.

La parole est à M. Denis Jacquat pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

M. Denis Jacquat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'orateur qui a soutenu la question préalable a conclu en demandant un véritable plan pour le renforcement de la cohésion sociale. C'est le vœu du Gouvernement. C'est le souhait de l'Assemblée nationale. Le texte qui nous est soumis a été examiné longuement en commission. Un socle nous est proposé ; le rôle du Parlement est de l'enrichir. Si des points ne sont pas satisfaits, il nous appartient, par nos amendements, de transformer ces propositions en essais.

Hier, je citais une phrase de M. Xavier Emmanuelli : « Un cadre est fixé, un cap est donné ». Il est de notre rôle maintenant de discuter ce texte.

Jacques Barrot vient d'indiquer que le débat doit s'ouvrir sans retard. Le groupe de l'UDF partage cette opinion. Mme de Gaulle-Anthonioz, que beaucoup ont citée, a dit hier que nous ne devons pas nous opposer sur ce texte, mais être unis. Unis, on est toujours plus forts que désunis. Nous ne pouvons que nous opposer à la proposition de M. Bocquet, car ce que souhaite le groupe UDF, c'est travailler le plus rapidement possible pour que les exclus sortent le plus tôt possible de leur condition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Guyard. C'est mal parti !

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre, pour le groupe République et Liberté.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de loi qui nous est proposé répond-il à l'immensité des besoins ? Hélas non ! Il y a loin de la coupe aux lèvres !

M. Christian Dupuy. Qu'avez-vous fait ?

M. Georges Sarre. Le projet que vous nous présentez, monsieur le ministre, réaffirme des droits déjà traités dans nombre de codes existants, en modifie, certes, le contenu et la portée, mais sans que ces changements aient un réel impact puisqu'aucun moyen financier n'est prévu par l'État pour financer les actions envisagées contre l'exclusion.

Si crédits il y a, ce sera grâce au vote de l'amendement autorisant l'affectation à des actions sociales du prélèvement de 1 % sur le budget de EDF-GDF. Ce n'est pas le Gouvernement qui est à l'origine de cette proposition budgétaire, au demeurant fort utile, mais un de nos collègues, faisant ainsi suite à la proposition du Conseil économique et social.

Monsieur le ministre, la meilleure façon de légiférer contre l'exclusion aurait consisté d'abord à ne pas supprimer, lors d'autres votes, quelques-uns des moyens finan-

ciers dont dispose l'Etat pour aider les personnes en difficulté. Il est, en effet, illogique, de supprimer dans la loi de finances la prime ACCRE versée aux chômeurs créateurs d'entreprise et de vouloir, par la présente loi, favoriser l'insertion.

Je vous le dis comme je le pense, messieurs les ministres, le Gouvernement joue dans ce projet de loi « petits bras », alors qu'il faudrait jouer « grand braquet ». (*Murmures.*)

M. Michel Meylan. Petit joueur !

M. Georges Sarre. Il est inconcevable de réaffirmer le droit au logement et de ponctionner concomitamment plusieurs milliards de francs sur le 1 % patronal pour financer des prêts à taux zéro qui multiplient les risques de surendettement et préparent les situations précaires de demain.

Enfin, il est cocasse, même si le sujet est grave, de réaffirmer, comme vous le faites, que la lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale tout en continuant à diminuer les crédits affectés aux zones d'éducation prioritaires, à l'éducation en général.

Surtout, il aurait fallu modifier les textes existant dans les domaines clés de la lutte contre l'exclusion, notamment celui du droit au logement. En effet, l'extension du champ des réquisitions n'aura qu'un effet marginal par rapport à celui qu'aurait eu la création d'une taxe sur les logements et locaux vacants, par exemple.

Dans d'autres domaines, comme la modification des procédures d'attribution, une réforme du code de la construction et de l'habitation aurait suffi. En réalité, votre choix obéit à une stratégie politique et monétaire et, bien entendu, médiatique : faire croire que vous prenez à bras-le-corps le problème de l'exclusion, alors même que la politique économique que vous suivez entraîne mécaniquement, inéluctablement, l'accroissement du nombre de laissés-pour-compte du modèle ultralibéral.

Délocalisations, précarisation du travail, fermeture d'usines et licenciements secs, voilà ce qui attend les Français si le cours de la politique suivie ne connaît pas un infléchissement total.

Lutter contre l'exclusion est un leurre dans le cadre actuel. Les associations elles-mêmes ont bien vu votre manque d'ambition puisqu'elles dénoncent une loi de gestion de l'exclusion, une loi qui consacre le désengagement de l'Etat et qui ne crée que des palliatifs, utiles d'ailleurs car, contre la misère, toute amélioration est bonne à prendre, mais qui ne justifient en rien une loi qui n'a d'orientation que le nom et qui devrait s'appeler « loi de consécration de la fracture sociale ».

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est utile de débattre, mais que le texte tel qu'il nous est présenté maintenant ne fait que rajouter une strate supplémentaire aux textes législatifs en vigueur, sans pour autant débloquer les moyens financiers et matériels sans lesquels toute action contre l'exclusion restera vaine. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard, pour le groupe socialiste.

M. Jacques Guyard. Chers collègues de la majorité, vous dites qu'il faut repousser la question préalable parce qu'il y a urgence à débattre et à voter le texte qui nous est proposé. S'il y avait vraiment urgence, il fallait le faire depuis déjà plus d'un an (*Protestations sur les bancs du*

groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), comme vous vous y étiez engagés lors de la campagne présidentielle et comme s'y était engagé le candidat Jacques Chirac. Vous payez aujourd'hui le prix de votre retard !

M. Christian Dupuy. Que ne l'avez-vous fait il y a seize ans !

M. Jacques Guyard. Bien au-delà de cette affaire, qu'est-ce qui est en question ? Une politique pour la cohésion sociale, une politique de lutte contre l'exclusion, une politique qui, nous le savons, ne sera efficace que si elle associe le plus large éventail possible des compétences et des responsabilités dans notre pays. Or, on l'a déjà dit, les élus locaux ont été fort peu consultés dans cette affaire, alors que c'est sur eux que, non seulement, va retomber l'essentiel des actions, mais que cette loi organise le transfert d'une partie des responsabilités.

Les associations – vous les avez reçues et entendues comme nous – sont déçues du contenu de ce texte car il n'apporte pas de réponse concrète à la plupart des problèmes que nous connaissons.

Le Conseil économique et social, vous l'avez entendu hier de la bouche respectée de Mme de Gaulle Anthoiz, reste sur sa faim.

Au fond, le problème central n'est pas ce texte ; c'est que l'exclusion sociale s'aggrave depuis quatre ans, que le nombre de ceux qui plongent dans notre société augmente chaque année, que le chômage s'accroît,...

M. Christian Dupuy. Depuis seize ans !

M. Jacques Guyard. ... que le nombre des stagiaires plus ou moins entretenus hors de l'inscription à l'ANPE et celui des préretraités obligatoires s'accroissent, que les prélèvements opérés par l'Etat et les régimes sociaux augmentent, bref, que le pouvoir d'achat de nos concitoyens diminue, en particulier pour les plus modestes d'entre eux. Voilà le problème que nous avons à régler. Il est inutile de voter une loi sur la cohésion sociale quand l'exclusion sociale ne cesse d'être une réalité. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une vraie lutte contre l'exclusion sociale.

C'est pourquoi le groupe socialiste votera la question préalable de notre collègue Alain Bocquet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la question préalable.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Pierre Brard, premier orateur inscrit.

M. Jean-Pierre Brard. M. Galley a des lettres, mais la

lutte des classes qu'il réactivait il y a quelques instant n'a pas été inventée par Alain Bocquet, ni même par ses grands précurseurs Friedrich Engels ou Karl Marx. Elle est dans la société : d'un côté, il y a ceux qui souffrent et, de l'autre, ceux qui profitent de la souffrance des plus modestes !

Mme Muguette Jacquaint et M. Alain Bocquet. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, il y a des choses que ni vous ni M. Barrot, ni M. le Premier ministre n'avez dites depuis hier : vous avez parlé des exclus, mais vous n'avez à aucun moment parlé de ceux qui sont à l'autre bout de la chaîne. Et Dieu sait s'il y en a !

Au moment du Front populaire, on parlait des « deux cents familles ». Savez-vous combien il y a de milliardaires en francs lourds aujourd'hui dans notre pays ? Quatre cents ! Et il faut toute la perversion langagière de M. Barrot pour parler de l'« enrichissement » possible de votre texte, alors que vous n'avez pas prévu d'y mettre un sou ! Et en particulier, vous n'avez pas prévu de faire contribuer pour un seul franc, au nom de la solidarité, ceux qui ont tellement d'argent qu'ils ne savent plus où le placer. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, rapporteur de la commission des affaires culturelles familiales et sociales. Comme Mme Bettencourt !

M. Jean-Pierre Brard. Ils s'appellent, comme Mme Bachelot vient de le rappeler, par exemple, Mme Bettencourt...

M. Denis Jacquat. C'est une obsession !

M. Jean-Pierre Brard. Non, monsieur Jacquat, mais je sais, par expérience, que vous êtes un peu dur d'oreille !

M. Denis Jacquat. Impossible : je suis ORL ! (*Sourires.*)

M. Jean Tardito. On n'est jamais aussi mal servi que par soi-même !

M. Jean-Pierre Brard. Il est vrai que les appareillages sont mal remboursés par la sécurité sociale ! (*Sourires.*)

Ils s'appellent encore M. Mulliez et M. Dubois. Mais il y en a d'autres ! Je vous recommande, messieurs les ministres, la lecture de la revue *Challenges* qui déplore le triste sort fait à des familles ayant néanmoins de beaux restes : les baron de Rothschild, comtesse Orlovska (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), Lépici, Faucigny-Lucinge, princesse Murat et quelques autres.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, rapporteur. On en revient aux deux cents familles !

M. Jean-Pierre Brard. Ce qui vous manque, monsieur Barrot, c'est la volonté de donner à la représentation nationale la combinaison qui ouvrirait l'accès aux coffres où sont les grandes fortunes...

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Vous l'avez, vous ?

M. Jean-Pierre Brard. ... dont vous êtes les gardiens zélés !

Cela vous fait rire, monsieur Barrot ? Mais quand vous dites qu'il faut écouter les exclus, qu'il faut leur parler, quelle indignité ! Quelle indécence que de parler la

bouche pleine à table quand on a invité des convives qui n'ont devant eux qu'une assiette vide ! Et vous, vous défendez les privilégiés ! C'est inacceptable...

M. Christian Dupuy. C'est cela la refondation ?

M. Jean-Pierre Brard. ... et vous savez bien que notre société l'accepte de moins en moins.

La loi d'orientation que nous examinons aujourd'hui est la suite d'une promesse électorale parmi beaucoup d'autres, mais qui s'est révélée extrêmement embarrassante pour votre gouvernement, comme le montrent les multiples avatars qu'a connus le texte depuis deux ans. Elle avait d'abord été confiée – sans succès, semble-t-il – au ministre délégué à la ville et à l'intégration, M. Eric Raoult, avant de passer à M. Emmanuelli et M. Barrot.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Non ! Vous vous trompez, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Je vous laisse la parole, monsieur le ministre, si vous le souhaitez ! Vous dites non, mais argumentez donc vos propos !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je n'y manquerai pas !

M. Jean-Pierre Brard. M. Raoult avait annoncé qu'il présenterait ce projet de loi, au terme duquel il n'est jamais parvenu. Ce n'était pas affaire de volonté personnelle, mais d'absence de volonté politique du Gouvernement.

Au printemps 1996, vous-même et M. Emmanuelli avez concocté vos avant-projets chacun de votre côté. Ils présentaient des différences profondes de conception et de stratégie – je vous renvoie à la publication comparative qui en a été faite par le journal *Le Monde* à l'époque.

Devant cette situation concurrentielle, extrêmement originale dans un gouvernement,...

M. le ministre du travail et des affaires sociales. C'est cela, l'émulation !

M. Jean-Pierre Brard. ... les deux auteurs ont été priés de rassembler leurs deux productions en une seule. Las ! monsieur Emmanuelli, vous n'avez pas gagné grand-chose à cette fusion.

L'embarras gouvernemental était, et reste, d'autant plus profond que ces tergiversations ont eu lieu devant une opinion très sensibilisée aux ravages de la précarité et de l'exclusion et devant des associations non seulement vigilantes, mais surtout porteuses de réflexions, de propositions, de mesures concrètes, fondées sur leur longue pratique de terrain, et donc sur une excellente connaissance des problèmes et des situations humaines – et pas seulement, messieurs les ministres, en termes de discours, mais en termes d'expériences quotidiennes.

Ces associations, regroupées notamment dans le réseau ALERTE, ont fourni un travail considérable face à une tâche immense, le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts ayant chiffré à 12 millions le nombre d'habitants de notre pays qui vivent dans une situation précaire. Il faut reconnaître pleinement en droit à ces associations ayant fait l'effort productif de travailler ensemble malgré leurs différences leur rôle de premier plan dans la lutte contre la précarité et l'exclusion. Cela passe notamment par leur représentation systématique dans les instances officielles, consultatives ou décisionnelles, concernées par les divers thèmes traités dans ce projet de loi d'orientation, et il est dommageable qu'elles ne soient plus mentionnées dans la rédaction de l'article 1^{er} tel qu'il a été retenu par la commission.

Pour poursuivre la genèse du projet, il faut bien reconnaître que, malgré les efforts des associations, le résultat de la fusion des deux textes ministériels du printemps 1996 relève beaucoup plus du plus petit dénominateur commun que du plus grand commun multiple.

Le Conseil économique et social, ainsi que l'a rappelé hier Mme de Gaulle-Anthonioz, a pointé les insuffisances de ce texte, qui manque, pour lui, à la fois d'ambition, de consistance et de financement.

Le Gouvernement en était si conscient qu'il a tenté de faire passer le texte à la hussarde, ainsi que l'a rappelé en commission M. Denis Jacquat, qui a notamment déclaré : « Il faut rappeler que le calendrier aurait été encore plus serré si le bureau de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ne s'était pas opposé à l'examen du texte en séance publique dès le 25 mars. »

A l'examen des nombreux amendements déposés, et pour certains adoptés par la commission, on comprend l'inquiétude du Gouvernement, qui voit son texte modifié au-delà de ce qu'il espérait, ou plus exactement de ce qu'il redoutait. L'affectation du prélèvement de 1 % sur les factures d'EDF-GDF à une fondation pour la lutte contre l'exclusion est, par exemple, une avancée intéressante, dont il serait inconcevable qu'elle fût dédaignée par le Gouvernement.

Le Gouvernement est gêné, d'une manière que je qualifierai d'existentielle, car les mécanismes d'exclusion trouvent leur fondement dans la primauté que vous donnez – et que M. Barrot a encore tout à l'heure reconnue au nom de la mondialisation, qui est son nouveau « gri-gri » – à l'économie et aux marchés financiers, au détriment de l'homme et de son épanouissement dans la société. Vous prétendez traiter les effets en vous acharnant à ignorer les causes dévastatrices de l'exclusion, ces causes qui sont le credo de votre politique : faire de l'argent à tout prix, les hommes n'étant que les instruments, les objets de votre machine économique à broyer.

Combattre réellement l'exclusion et la précarisation qui y conduit implique, pour être efficace, une approche radicalement critique des mécanismes financiers et économiques qui déterminent aujourd'hui la dégradation de la société.

Le travail salarié avait acquis en un siècle, en plus de sa fonction économique, une fonction sociale, une fonction « intégratrice » des salariés, qui avait culminé dans ce qu'on a appelé à tort ou à raison « les Trente Glorieuses ». Il s'agissait alors d'un moyen d'insertion et d'ascension sociale pour l'ensemble des salariés. Pour ceux que le chômage, marginal à l'époque, ou la maladie écartaient du travail, des mécanismes efficaces de protection sociale avaient été progressivement conquis par les salariés. Ce compromis social, construit peu à peu, était un socle solide, qui préservait les individus des inégalités les plus violentes, sans nous installer pour autant dans une société de justice sociale. Mais cela était encore trop favorable ! Votre intégrisme idéologique, monsieur Barrot, vous mène à une politique qui continue de détruire ce compromis. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Aujourd'hui, vous avez fait du travail la première variable d'ajustement économique. Une entreprise qui connaît des difficultés, ou même, très souvent, qui veut simplement améliorer à bref délai ses profits et son cours en bourse, prépare tranquillement un plan social, c'est-à-

dire licencie collectivement des salariés, qui sont ainsi lancés sur la pente de la précarité, tandis que les actionnaires empochent les plus-values.

Votre discours sur la fracture sociale est une tartuferie. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Vous la dénoncez avec des airs contrits pendant que vous l'aggravez.

M. Denis Jacquat. Non ! Vous êtes sévère !

M. Jean-Pierre Brard. M. Jacquat juge sévère mon propos. Il reconnaît par là même que ce que j'avais dit auparavant ne l'était certainement pas assez ! (*Sourires.*)

Dans le même temps, des gens sombrent dans la misère. Je prendrai un seul exemple, qui concerne ma commune : celui d'un étranger, en France depuis 1963, titulaire d'un titre de séjour de dix ans. Licencié en 1990, il obtient aux prud'hommes la condamnation du patron pour licenciement abusif, mais ne peut toucher d'indemnités, le patron fautif étant en fuite.

Malade, atteint d'un cancer, il est hospitalisé en décembre dernier, ce qui l'empêche d'aller faire renouveler son titre de séjour. Rendez-vous lui est donné en mai. En attendant, faute de titre, il perd toutes ses prestations – indemnités journalières, ASSEDIC, allocations familiales – et se trouve radié de l'ANPE.

Vivant dans un hôtel meublé, il accumule les retards de loyer, et ses enfants connaissent des problèmes de santé, dus, pour l'essentiel, à l'insalubrité du logement.

Ce système économique, auquel vous sacrifiez les acquis du droit du travail et la protection sociale, trop coûteux à vos yeux, est pourtant l'objet d'un large et virulent rejet dans l'opinion. Un récent sondage de l'institut CSA pour *L'Événement du jeudi* fait apparaître que ce système économique inspire de la peur à 41 % des sondés et de la révolte à 31 %, que 81 % estiment qu'il accroît les inégalités, 80 % qu'il ne prépare pas bien l'avenir de nos enfants et 70 % qu'il considère la personne humaine comme une marchandise. La condamnation est sans appel, après des années d'expérience des conséquences sociales et humaines de la recherche de la compétitivité et du profit maxima.

Messieurs les ministres, vous êtes les « Daladier de la protection sociale ». (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Laurent Cathala. Ce n'est pas gentil pour Daladier !

M. Jean-Pierre Brard. Que ce projet ne s'attaque pas aux causes réelles des difficultés et des détresses explique le caractère disparate, incomplet et superficiel du texte.

Il en résulte que la prévention de l'exclusion est très peu prise en compte, parce qu'elle nécessiterait des actions radicales dans les domaines essentiels de la vie de la nation.

L'éducation et la culture devraient être au cœur de la lutte en amont contre l'exclusion, ainsi que le renforcement de l'intégrité de la famille comme lieu de solidarité.

De même, l'emploi et le logement n'ont pas, dans ce texte, la place qu'ils devraient y tenir – pas plus d'ailleurs que le droit aux vacances et à l'alimentation pour les enfants, le droit aux transports publics, pour que la liberté d'aller et de venir, y compris pour aller chercher du travail, ait un contenu pour tous.

« Prévenir, c'est d'abord s'attaquer au chômage, cause première de l'exclusion parce qu'il peut entraîner la perte du revenu, du logement, de l'identité, d'un but dans la

vie, et qu'il est un facteur de dissolution de la cellule familiale » : cette phrase a été écrite en 1994 par l'actuel Président de la République dans un opuscule intitulé *Une Nouvelle France*.

La perspective d'approcher le taux de 13 % de chômeurs au milieu de l'année en cours aurait dû décupler la volonté d'un président prompt à fustiger le conservatisme des Français. Mais rien d'innovant n'est entrepris, alors que la réduction rapide du temps de travail est une revendication urgente, de bon sens, qui grandit dans le pays. La réduction à trente-deux heures hebdomadaires du temps de travail permettrait de façon radicale de faire reculer le chômage – ce qui est absent de votre texte.

N'ayant aucunement pour objectif de mettre fin aux causes de la paupérisation, votre projet est au contraire orienté vers l'institutionnalisation et la gestion de la pauvreté et de l'exclusion, implicitement considérées – vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, à propos de la mondialisation – comme des maux nécessaires à la réussite d'une économie compétitive. Il est révélateur, à cet égard, que l'article 1^{er} du projet mentionne seulement comme impératif national « la lutte contre les exclusions », en occultant totalement les processus qui y conduisent, et donc la prévention. Nous proposerons donc d'introduire cet objectif fondamental par voie d'amendement, et nous verrons quelle est, pour les membres de la majorité, la valeur de la parole présidentielle, M. Chirac ayant appelé, dans l'ouvrage que je citais ci-dessus, à « traiter l'exclusion pour ce qu'elle est, une maladie de la société qu'il faut prévenir, puis combattre sur le terrain ».

Dans ce même article 1^{er}, la commission a cru bon de supprimer l'énumération des structures concernées par la lutte contre les exclusions, dégageant du même coup la responsabilité, pourtant première, de l'Etat. Ce dernier devrait, au contraire, voir affirmer son rôle central, à la fois moteur et garant, dans un combat qui, au fond, est celui de la nation tout entière et devrait être caractérisé comme tel.

La philosophie de votre projet, messieurs les ministres, est de faire payer la solidarité envers les plus pauvres par les moins pauvres, par des transferts sur les collectivités territoriales et leurs offices HLM, ainsi que par les associations, sans toucher au pactole des privilégiés de la fortune.

Le domaine du logement social illustre la volonté de prévenir l'exclusion sans agir sur les processus qui la génèrent.

Dans ce domaine, votre politique est l'archétype de la ségrégation sociale. Depuis des dizaines d'années, les élus de droite ont délibérément délaissé la construction de logements sociaux, alors qu'elle était poursuivie dans les villes gérées par la gauche, malgré des financements de plus en plus pénalisants. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Robert Galley. Ce n'est pas vrai !

M. Louis de Broissia. Plus c'est gros, plus ça passe !

M. Christian Dupuy. C'est un mensonge, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Si vous voulez, on va parler de Vincennes, de Rueil-Malmaison, de Neuilly-sur-Seine, du Raincy ! Vous voulez que je continue à égrener les villes ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Louis de Broissia. Il n'y a pas que Paris et la région parisienne ! Sortez un peu !

M. Germain Gengenwin. Mes chers collègues, laissez l'orateur s'exprimer !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Gengenwin, je vous remercie de rappeler vos collègues à l'écoute qu'ils devraient m'accorder ! (*Sourires.*)

Pour corriger cette mécanique injuste, perverse et ségrégative, la loi d'orientation pour la ville de 1991 avait prévu l'obligation pour les communes qui en sont dépourvues ou qui connaissent un déficit en logements sociaux d'en accueillir, permettant ainsi d'y créer un minimum de mixité sociale.

Par la loi relative à l'habitat de 1994, vous avez pratiquement vidé de son contenu la loi d'orientation sur la ville. Aujourd'hui, vous poursuivez votre stratégie d'« apartheid » social.

Je me rends bien compte, monsieur Barrot, que mes propos vous irritent, mais, pour un ministre, cela fait partie des règles républicaines d'écouter les parlementaires, même quand ils font des remarques qui lui sont désagréables. Je ne suis, en l'occurrence, que le porte-voix de ceux que vous matraquez quotidiennement. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous poursuivez donc aujourd'hui votre stratégie d'apartheid social par le logement avec l'instauration du surloyer, qui va laminer ce qui restait de mixité sociale. Dans le même temps, vous supprimez les crédits budgétaires pour le logement social dans la loi de finances pour 1997, mettant fin au financement institutionnel de l'Etat.

Ainsi, dans le contexte de votre politique à long terme, on constate clairement que les modestes dispositions que vous nous proposez aujourd'hui en matière de logement iront en fait encore dans le sens de la paupérisation dans les HLM...

M. Jean-Claude Paix. Incroyable !

M. Jean-Pierre Brard. ... il est vrai que vous n'habitez pas ces quartiers-là, avec toutes les conséquences catastrophiques que nous connaissons sur la vie sociale dans les quartiers concernés.

Méthodiquement, loi après loi, coup par coup, vous nous rapprochez du modèle anglo-saxon, dont M. Barrot cherchait tout à l'heure à nous faire croire qu'il voulait s'éloigner. Vous entraînez nos agglomérations urbaines dans la spirale critique du cloisonnement social, des ghettos aux frontières étanches et des quartiers réservés.

Pour que votre loi d'orientation soit à la hauteur des questions qu'elle prétend traiter, il eût fallu, au lieu de cristalliser les fractures de la société, lui faire accomplir un saut qualitatif dont vous êtes totalement incapable à cause de vos options idéologiques et politiques. Nous ne pouvons donc que refuser de cautionner un texte qui n'est qu'un leurre et un ersatz frelaté des droits élémentaires tant espérés par des millions d'habitants de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, dans un discours récent à Strasbourg, M. le Premier ministre exprimait que la première exigence des gaullistes était « le rassemblement des Français

autour de l'unité nationale dans la recherche de l'intérêt général ». Force est de constater que si, globalement, la prospérité continue lentement à croître, des milliers de nos concitoyens, par suite de la crise économique certes, mais aussi par défaut d'adaptation à un monde de plus en plus exigeant quant aux qualifications des hommes, sont laissés sur le bord du chemin.

Dans cette circonstance, dont le tragique apparaît clairement à ceux qui regardent les files d'attente devant les Restaurants du cœur ou les bureaux d'aide de nos villes, la demande d'un Etat garant de l'équité et de la justice se fait de plus en plus insistante.

L'Etat français est républicain quand il reconnaît à tous les Français les mêmes droits comme les mêmes devoirs, quand il garantit à tous la même dignité. Dans ce sens, il doit placer haut la solidarité nationale, pour que nul ne soit obligé de demander la charité, pour que les moyens les plus efficaces soient recherchés afin d'empêcher l'exclusion, au lieu de se contenter d'en soigner les conséquences.

C'est le mérite de notre gouvernement, de votre gouvernement, messieurs les ministres, d'avoir pris ce problème à bras-le-corps, d'avoir analysé la situation grâce à des conseils de toutes origines, d'avoir procédé à des concertations approfondies pour tenter de résoudre ce grand défi posé à la société française par les plus démunis de nos concitoyens.

Vous avez tenu à ce que soient pris en compte tous les aspects de leur vie dans le monde impitoyable dans lequel nous vivons : les moyens financiers de leur autonomie, la mise à disposition de logements décents, leur accès à l'emploi, bien sûr, mais aussi, en priorité, leur dignité, tant il est vrai que l'absence de l'exercice de l'un de ces droits fondamentaux suffit à compromettre tous les autres efforts, et en particulier à déstabiliser durablement les familles.

Appliquer chacun de ces droits devient une nécessité absolue ; et, pour ce faire, il faut, à tous les niveaux, pallier le manque d'information des familles, les aider à vaincre toutes ces difficultés, venir à leur rencontre pour les aider dans leurs démarches, leur permettre de s'en sortir.

Ce projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale présente de notables avancées par rapport aux dispositions de la législation et des mesures réglementaires en vigueur. La plus notable de ces avancées réside dans l'objectif clairement exprimé de ressouder la cohésion sociale par l'action de tous les acteurs de la vie nationale. Il s'agit bien d'une véritable loi qui garantira l'engagement de la nation dans la durée.

Accompagné d'un plan d'action qui a pour vocation de le situer dans le cadre des actions déjà décidées, ce projet de loi fait ainsi apparaître un souci de cohérence du travail global.

D'une manière générale, nous avons apprécié qu'il ne se soit en aucun point constitué en un droit des exclus, mais se soit de bout en bout efforcé de rendre possible l'accès des plus démunis aux droits reconnus à tous. Tranchant sur l'inspiration des textes antérieurs, il place au centre du dispositif de lutte contre l'exclusion et de la volonté d'insertion les mesures et les dispositions permettant l'accès effectif de tous les citoyens aux droits fondamentaux, sacralisés en quelque sorte par les votes que nous allons émettre.

Les premiers articles, qui annoncent tous les autres, concrétisent l'impératif national que constitue la lutte contre les exclusions sociales et précisent que l'Etat doit

être au premier chef le garant de l'accès de tous aux droits fondamentaux. Ainsi, tous les domaines de la vie quotidienne des plus démunis d'entre nous – vie familiale, éducation, santé, logement – vont-ils être successivement évoqués.

Mais l'Etat ne saurait à lui seul aborder tous les aspects, toutes les faces d'une pareille tâche ; les collectivités territoriales, les organismes d'action sociale, les associations et les citoyens eux-mêmes doivent concourir à relever le défi, en partenariat avec l'Etat, garant de l'égalité entre les citoyens.

Le premier chapitre me paraît particulièrement important en ce qu'il a trait aux droits civiques et sociaux, dont jusqu'ici nul n'avait fait une mention explicite. Nous avons noté l'importance, pour, l'exercice de ces droits, du souci d'éviter que les personnes en difficulté n'aient la sensation personnelle d'une exclusion, du souci de les protéger à tous les stades contre les risques de stigmatisation.

Peut-être pourrions-nous regretter, comme l'excellent rapport de Mme Bachelot-Narquin, que le droit à une vie familiale équilibrée n'ait pas été clairement explicité, et ne soit en fait évoqué qu'à l'occasion de la réunion des membres d'une même famille après séparation. La famille est le premier lieu de la vie sociale, et bien souvent le dernier rempart contre l'exclusion. Le droit de vivre en famille aurait pu être réaffirmé de manière plus large. Parallèlement, on aurait pu prendre en considération les soutiens qui doivent être apportés à la famille pour que celle-ci puisse remplir toutes ses missions.

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. Robert Galley. Le chapitre II est délibérément novateur ; il traduit la volonté de faire de l'insertion des personnes en grande difficulté un impératif prioritaire pour leur procurer l'autonomie. Il nous faut mesurer que tous les processus de notre vie professionnelle sont aujourd'hui des processus de sélection : par l'argent, le niveau social, le niveau de qualification. Tout, dans notre société moderne, est fait pour entraîner inexorablement l'exclusion des moins armés, incapables de trouver leur place dans ce grand effort de compétitivité généralisée qui est devenu la règle absolue de notre société.

Pour rompre avec cette fatalité, le projet de loi a innové en créant les « contrats d'initiative locale », destinés aux titulaires de minima sociaux. Pour la première fois est introduite dans notre législation la notion de sélectivité à l'envers, le principe d'une action menée au profit des plus démunis, et d'eux seulement.

Nous avons également apprécié que ces nouveaux contrats, pour permettre l'insertion durable dans le monde du travail, répondent à deux caractéristiques.

Ce sont des emplois d'utilité effective, qui placent le travail dans des missions d'intérêt général, à l'opposé des stages ou autres dispositifs liés à des activités au caractère bien souvent secondaire.

Ce sont de vrais emplois assortis de bulletins de salaires normaux, et leur durée de cinq années donne à la fois une stabilité et la possibilité d'une formation à terme pour l'exercice d'un métier pérennisé.

Nous avons hautement apprécié que les dispositions générales placent ce type de contrat dans le cadre légal et réglementaire des « contrats emplois consolidés » et transforment des minima sociaux en salaire d'activité. Travail utile au lieu d'assistance, tel est le maître mot de cette loi.

Nous devons toutefois remarquer que la capacité financière des collectivités ou des associations concernées risque de constituer un frein très sérieux au développement des CIL, quels que soient les efforts de mobilisation. En conséquence, il est à peu près inévitable qu'apparaissent des disparités flagrantes entre communes financièrement aisées, avec peu de participants ayant besoin d'aide,...

M. Bernard Coulon et M. Pierre Cardo. Eh oui !

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait !

M. Robert Galley. ... et d'autres très endettées, très imposées, à court de ressources,...

M. Jean-Pierre Brard. Ecoutez-le !

M. Robert Galley. ... mais comptant un nombre appréciable de personnes en grande difficulté. Il nous appartient donc, dans la ligne des propositions heureuses présentées par la commission des affaires sociales, de prendre en compte ces disparités, en établissant, par la création d'un fonds départemental, une mutualisation au niveau du département, collectivité qui porte de fait la charge de l'assistance par le RMI (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Notons que le dispositif du RMI a eu une portée considérable sur la vie française. Mais nous pensons que sa gestion n'a pas été suffisamment articulée avec la politique de l'emploi. Il est nécessaire à tous les niveaux de mieux imbriquer administration sociale et administration de l'emploi, toutes les analyses montrant que, dans la lutte contre l'exclusion, l'emploi reste crucial.

Dans ce sens, nous avons beaucoup apprécié la possibilité nouvelle ouverte par l'article 11 aux bénéficiaires de contrats emploi-solidarité de cumuler ces contrats avec des activités professionnelles complémentaires rémunérées. Le succès des associations intermédiaires et, dans une moindre mesure, des entreprises d'intérim d'insertion, est là pour prouver qu'il y a place dans notre société industrielle de cette fin de siècle pour des emplois à temps partiel ou saisonniers, ceux-ci pouvant être d'excellents tremplins pour accéder à des emplois marchands stables, terme ultime de la lutte contre l'exclusion.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Robert Galley. Les modifications introduites par l'article 12, centré sur les jeunes de seize à vingt-cinq ans confrontés au risque d'exclusion, sont cohérentes avec la priorité que M. le Premier ministre a voulu donner à l'emploi des jeunes pour l'année 1997.

La création d'un itinéraire personnalisé d'insertion professionnelle - IPIP - est la concrétisation dans la loi d'un rôle que les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation jouaient déjà depuis quelques années à la satisfaction de tous, comme vous l'avez reconnu hier, monsieur le ministre.

Si l'IPIP, dont nous considérons qu'il constitue une disposition très heureuse, se trouvait dissocié de l'action des missions locales et apparaissait comme une mesure supplémentaire, on risquerait d'accentuer la sédimentation des outils mobilisables pour les jeunes et non de clarifier une politique de cohésion sociale. Le rôle des missions locales gagnera en l'occurrence à être mieux défini dans ce contexte législatif. Elles doivent avoir seules compétence pour prescrire l'entrée des jeunes dans les IPIP. C'est d'ailleurs ce qui est en cours ...

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Tout à fait !

M. Robert Galley. ...en liaison avec les bureaux de l'ANPE, qui prennent en charge le parcours des plus qualifiés pour offrir un itinéraire d'insertion avant l'automne à tous les jeunes chômeurs au chômage depuis plus d'un an, comme s'y est engagé M. le Premier ministre lors de la Conférence nationale sur l'emploi des jeunes, qui s'est tenue le 10 février dernier.

Nous sommes tous conscients de la nécessité d'affirmer clairement que les jeunes, tous les jeunes, ont droit à la formation professionnelle et à l'entrée dans les processus d'insertion, ainsi que vous l'avez rappelé hier avec force à cette tribune, monsieur le ministre. Les jeunes les plus en difficulté, qui sortent sans qualification du système éducatif, connaissent plus que les autres le risque de l'exclusion sociale. Un effort prioritaire important doit donc être prévu afin de leur permettre d'accéder à l'emploi, étape après étape.

En matière d'hébergement et de logement, ce projet de loi présente des dispositions élaborées dans le détail, sous l'autorité personnelle de M. le ministre du logement. Elles visent à organiser d'abord les réponses d'urgence par la mise en place de services d'orientation et par le développement de centres d'hébergement et de réadaptation sociale. La création de 1 000 places supplémentaires, la réhabilitation des places existantes, la création de logements d'insertion, l'utilisation de pensions de famille, tout cela, placé dans un cadre partenarial, représente un effort sans précédent.

Mais le projet de loi va plus loin en visant à assurer une véritable continuité de l'hébergement grâce à la construction, dans un délai rapide, de 20 000 logements d'insertion.

Au-delà, le projet de loi aborde le problème de la réquisition, incliné dans cette voie par la constatation du nombre relativement considérable de logements et de locaux vacants. Un effort appréciable de clarification du droit de réquisition de logements appartenant à des personnes morales a été entrepris. Je n'irai pas plus loin dans l'analyse, car l'excellent rapport présenté par M. Vignoble au nom de la commission de la production et des échanges, qui propose nombre de modifications au texte initial, me paraît être allé aussi loin que possible dans le sens voulu.

Sans doute, aussi, les propositions de notre collègue Gilbert Meyer sur la possibilité offerte aux HLM de procéder à des locations privées seront-elles d'un précieux secours.

Je pense que le droit de réquisition est utile. Mais, pour dire la vérité, je ne crois pas que de telles mesures soient à la hauteur du problème, tant il est vrai que, comme le remarque le Conseil national de l'habitat, l'exclusion par le logement reste un phénomène croissant de plus en plus visible. La crise de solvabilité des populations en difficulté est à l'évidence de plus en plus accusée.

A cette question fondamentale pour notre société, il faut donner une réponse globale. Nous devons accorder aux offices d'HLM les moyens de construire des logements très sociaux adaptés à la situation financière et aux ressources des plus modestes d'entre nous ; je veux parler de la catégorie des PLA-TS.

La réponse, dans notre société libérale, réside dans la multiplication de l'offre et dans la recherche, par toutes les voies, de logements sociaux dont les loyers soient à la hauteur des ressources des familles les plus démunies, sans

compromettre pour autant l'équilibre financier de nos offices ou de nos sociétés d'HLM, équilibre fragile sans lequel rien ne sera possible.

Ce n'est ni le lieu ni l'heure de développer les conditions de la réussite d'une telle politique qui, n'en déplaise à M. Brard, a été appliquée à Troyes avec une belle constance pendant une vingtaine d'années.

M. Jean-Pierre Brard. Cela ne me déplaît pas du tout ! Mais il faut traduire ces propos en actes !

M. Robert Galley. Je voudrais aujourd'hui vous pénétrer de ma conviction. C'est par le développement de l'offre que nous ferons face au problème. C'est aussi l'avis de M. Périssol, qui travaille à résoudre ces problèmes.

M. Christian Dupuy. Il faudra convaincre Bercy !

M. Robert Galley. Vous avez jugé utile, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de créer auprès du Premier ministre un observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et je sais la part personnelle que M. Emmanuelli a prise dans cette affaire.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Robert Galley. Nous considérons qu'il s'agit là d'une excellente initiative, car les informations et les données relatives aux situations de pauvreté et d'exclusion sont difficiles à atteindre si l'on ne procède pas de manière approfondie, en prenant en compte la diversité des situations individuelles ou des conditions géographiques, qui sont fort différentes.

Pour l'évaluation, et singulièrement pour l'appréciation portée sur les politiques appliquées, la concertation avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, chargé lui-même d'élaborer des propositions d'orientation, ne peut que rencontrer notre accord. Le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui est d'ailleurs en soi la preuve du travail sérieux de synthèse que le conseil a réalisé au profit des personnes en grande difficulté.

Je tiens à remercier personnellement Mme de Gaulle-Anthonioz, M. le ministre Louis Besson, M. Boisard, président du Secours catholique,...

M. Laurent Cathala. Très bien ! Au moins, M. Galley n'est pas sectaire !

M. Robert Galley. ... et M. Pierre Cardo, notre collègue, qui a joué un rôle premier plan dans la définition des emplois d'utilité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je conclus.

Ramenons d'abord à la réalité ceux qui protestent devant le peu de moyens consacrés aux actions de ce programme.

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a pas de moyens du tout !

M. Robert Galley. La comparaison de deux chiffres représentatifs de la lutte contre l'exclusion – 75,216 milliards en 1993 et 126 milliards prévus pour 1997 – montre clairement où sont les priorités de notre majorité.

M. le Premier ministre rappelait ici-même hier que, de 1996 à 1997, la progression des dépenses prévues serait de 8 %, alors même que chacun le sait, les économies dans tous les domaines sont de rigueur.

Ce projet de loi, dans le strict droit-fil de l'analyse pertinente et des engagements solennels du Président de la République, est une étape importante de notre vie nationale, car elle implique l'engagement de la nation tout entière dans cette lutte contre l'exclusion.

Il s'agit d'une bonne loi d'orientation, perfectible, en premier lieu, par les modifications que notre débat parlementaire va lui apporter, mais aussi par les observations rigoureuses qui accompagneront l'exécution et l'efficacité des mesures prescrites et seront suivies de propositions d'ajustement.

Cette lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit mobiliser tous les responsables, tous les acteurs de la vie sociale de la nation. S'appuyant sur les convictions profondes de la majorité, cet effort exceptionnel que vous nous proposez redonnera espoir à ceux qui vivent dans la pauvreté et dans l'angoisse. Telle est notre ambition ; les résultats de cette politique seront demain notre fierté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. M. le ministre s'en va ! Nous avons un Gouvernement aérien !

M. le président. Monsieur Brard, le Gouvernement est représenté par M. Xavier Emmanuelli. Votre remarque n'est donc pas fondée.

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je partirai du même constat paradoxal que mon prédécesseur à cette tribune, Robert Galley : le pays s'enrichit, lentement, mais de manière régulière et, concomitamment, la pauvreté et la précarisation s'accroissent, concernant non pas des milliers, mais des centaines de milliers de personnes supplémentaires chaque année.

Elle s'accroît dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du logement, visés par les différents chapitres du projet de loi qui nous est soumis et, pour des centaines de milliers de Français, la situation se dégrade chaque année.

Ce n'est pas le résultat d'une fatalité, car la fatalité n'existe pas, mais celui du libéralisme débridé dans lequel nous sommes tombés depuis quelques années, ne réussissant pas à placer les garde-fous indispensables et à apporter les réponses de solidarité nécessaires.

Je prendrai pour exemple le logement.

La difficulté de se loger est, avec le chômage, la principale expression de la crise sociale actuelle. De plus en plus de nos concitoyens ont des difficultés à se loger normalement. Je pense aux sans domicile fixe, bien sûr, mais aussi aux centaines de milliers d'hébergés chez des parents ou des amis, soumis à l'instabilité et au caractère pénible, voire dégradant, de cette cohabitation imposée. Je pense à tous ceux qui sont en logement d'urgence, en logement d'insertion, en foyer, parce qu'ils ne peuvent pas payer un loyer normal. Je pense aux quelque 100 000 ménages qui, chaque année, font l'objet d'une décision d'expulsion et qui vivent dans la hantise de l'arrivée de l'huissier.

Tous ces gens sont des victimes de la précarisation. Cela fait plusieurs millions de citoyens qui sont privés d'un logement durable, autonome et correct. Nous savons bien quel est leur problème, cela a d'ailleurs été dit par Robert Galley : ils n'ont pas les ressources suffisantes pour faire face à un loyer, fût-ce celui d'un logement social. Et nous savons aussi quelles sont les causes de

cette situation : l'appauvrissement, confirmé par les analyses les plus récentes de l'INSEE, de 20 à 30 % de nos concitoyens touchés par le chômage, par la baisse des salaires, par la multiplication des contrats à durée déterminée – plus d'un million de contrats à durée déterminée ont été substitués à des emplois durables ces deux dernières années – par l'obligation de travailler – et d'être payés, hélas ! – à temps partiel.

Mme Véronique Neiertz. Et par la baisse des prestations sociales !

M. Jacques Guyard. S'y ajoute, en effet, la baisse des prestations sociales, les salaires indirects étant menacés de la même façon que les salaires directs.

Avec le SMIC, dans nos grandes villes, on ne se loge pas et on ne vit pas. Or les revenus inférieurs ou égaux au SMIC se multiplient. C'est aujourd'hui le lot de la majorité des jeunes, même s'ils sont diplômés. C'est le résultat de la politique de transfert massif des revenus salariaux vers les revenus du capital qui est menée depuis quatre ans. Je lisais dans un journal – j'ai un peu les mêmes lectures que M. Brard ! – que les très grandes fortunes dont il parlait tout à l'heure ont vu leur patrimoine s'accroître de 30 % en moyenne sur les quatre dernières années.

M. Louis de Broissia. Et avant !

M. Jacques Guyard. Cela avait commencé,...

M. Louis de Broissia. Ah, disons-le ! Cela avait fortement commencé !

M. Jacques Guyard. ... mais le mouvement s'est accéléré depuis. Face à cette érosion brutale des revenus d'une bonne partie des Français, vous avez, depuis quatre ans, réduit le pouvoir d'achat des aides au logement – moins 8 % en quatre ans – et cela va continuer avec la réforme qui se met en place et qui consiste, selon une formule qui devient emblématique de la majorité, à prendre à certains pauvres pour donner à d'autres pauvres, si bien que les impayés se multiplient.

Mme Véronique Neiertz. C'était déjà le cas avec le surloyer

M. Jacques Guyard. Effectivement, et cela va être le cas avec la réforme des aides au logement. Dans ces conditions, les menaces sur la stabilité du logement s'aggravent encore.

M. le ministre du logement se targue de faire des réformes sans coût pour le budget parce qu'il prend aux salariés modestes pour donner aux plus riches. Nous parlons des moyens consacrés au texte dont nous discutons. Mais l'amortissement Périssol, dont le ministre est si fier, va coûter 2,7 milliards de francs d'exemptions fiscales au profit des plus riches de nos concitoyens. Il permet – la démonstration a été faite hier par Serge Janquin – à quelqu'un qui dispose d'un capital disponible de 600 000 francs d'acquiescer un logement qui au bout de dix ans, non seulement ne lui aura rien coûté grâce aux exonérations fiscales, mais lui aura rapporté 200 000 francs de loyers. Et pendant ce temps, pendant que l'on permet ainsi aux plus riches d'accroître leur patrimoine sans presque rien déboursier, la construction neuve et l'entretien des immeubles existants se dégradent très vite : moins 13 % pour la construction d'immeubles collectifs depuis un an ; moins 50 % sur les réhabilitations d'immeubles HLM depuis quatre ans.

Vous aviez raison, monsieur Galley, notre problème est un problème d'offre dans ce domaine. Or l'offre se dégrade. Nous avons construit 276 000 logements en

1996, et nous en construirons à peu près autant en 1997. Ce sont les plus mauvais chiffres de l'histoire de France depuis les années cinquante. Quarante ans que l'on n'avait pas fait aussi mal ! Construire 20 000 logements d'insertion et d'urgence c'est bien, mais le problème c'est qu'il en manque 50 000 dans la construction neuve ! Or, dans une économie de marché, lorsque le marché n'offre pas assez, les prix du logement montent et le nombre des exclus du logement s'accroît !

Mme Véronique Neiertz. Très juste !

M. Jacques Guyard. Face à ce terrible recul organisé par votre politique, le projet de loi n'apporte, pour le logement comme pour le reste, que des réponses minuscules. Les six pages du texte sur la réquisition concerneront au mieux, nous le savons tous, quelques centaines de logements, alors que la production a chuté massivement. Les dispositions portant sur l'enregistrement de la demande, la sous-location, les hôtels meublés, qui ne sont pas détestables en soi,...

M. Edouard Landrain. Tout de même !

M. Jacques Guyard. ... n'apporteront pas un logement de plus, c'est-à-dire qu'elles maintiendront la logique de la pénurie et la pression sur les prix.

Quant au fonds de solidarité pour le logement, vous l'avez financé de vos fantasmes en y affectant le produit du surloyer. Vous en attendiez 450 millions de francs, convaincus que les logements HLM étaient occupés par les classes moyennes. Le résultat, c'est 190 millions de recettes pour une opération dont le montage aura coûté 120 millions de francs aux locataires HLM.

M. Jean-Pierre Brard. Sans compter le coût social !

M. Jacques Guyard. Les HLM logent une population de plus en plus modeste, tout le monde le sait, sauf le Gouvernement, semble-t-il.

Le projet de loi de cohésion sociale n'est donc pas à la hauteur de l'enjeu. Il n'est pas à la hauteur des dégâts créés par la politique suivie. On comprend que vous vouliez multiplier le nombre des logements d'urgence ; car votre action multiplie le nombre des exclus qui en auront besoin.

Dans ce débat, nous jouerons le rôle positif de l'opposition. Le règlement de l'Assemblée nous interdit de proposer des dépenses nouvelles, mais nous soutiendrons des amendements qui traduisent une vraie volonté d'améliorer les conditions de logement. Nous proposerons ainsi d'obliger les propriétaires de logements vacants depuis longtemps à payer la taxe d'habitation, comme la plupart d'entre vous se sont engagés à le faire dans une réponse à la fondation de l'abbé Pierre en 1993. Allez-vous voter une telle disposition maintenant ? Nous verrons bien là s'il y a une véritable volonté de libérer du logement, bien au-delà des six pages du texte sur la réquisition !

M. Laurent Cathala. Ils ne respectent pas leurs engagements !

M. Jacques Guyard. Il faut rétablir les sanctions financières prévues pour les communes qui se refusent à construire des logements sociaux, car parler mixité, c'est bien, assurer la mixité sur le territoire, c'est mieux ! Or nous savons bien que les quatre cinquièmes des communes urbaines n'ont pratiquement pas de logements sociaux et se refusent à en construire.

Mme Véronique Neiertz. C'est le cas des communes de droite !

M. Jacques Guyard. Il faut garantir à chacun le droit à l'électricité et à l'eau courante, qui sont des prestations de base pour la dignité de chacun aujourd'hui. Et nous verrons bien quel sort connaîtront nos amendements en la matière.

Il faut interdire les fichiers privés d'impayés de loyers dont chacun sait qu'ils sont un élément très efficace de refus de logement, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur social, aux plus pauvres de nos concitoyens.

Il faut annuler la confiscation du 1 % logement pour financer le prêt à taux zéro et maintenir cette aide à la pierre, en particulier en direction du secteur locatif.

Mme Véronique Neiertz et M. Laurent Cathala. Très bien !

M. Jacques Guyard. Si vous souhaitez donner un sens à cette loi sur la cohésion sociale, votez ces amendements ! Nous sortirons alors du discours et de l'incantation pour passer à la réalité de la cohésion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Denis Jacquat.

M. Denis Jacquat. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, on ne peut laisser vivre nos concitoyens dans la crainte perpétuelle d'un non-avenir.

Aujourd'hui, dans notre pays, beaucoup de personnes craignent de tomber dans l'exclusion. N'oublions pas que la crainte de la souffrance est pire que la souffrance elle-même. Aussi ce projet de loi constitue-t-il un tournant décisif dans notre combat pour la cohésion sociale. L'exclusion conduit toujours au désarroi social.

Nous devons nous attaquer à l'origine de ce cancer qui ronge notre société et, à ce propos, cette loi va dans la bonne direction, celle de la reconnaissance de la dignité de la personne. Il s'agit non plus d'une simple politique de gestion de la pauvreté, mais d'une politique de responsabilisation.

Ce projet de loi place au cœur de cette nouvelle logique la garantie de l'accès de tous aux droits fondamentaux et s'organise autour de cinq thèmes essentiels : l'accès aux droits civiques et sociaux, l'accès à l'emploi, l'accès aux soins, l'accès au logement, la lutte contre l'illettrisme. Pour tous, ce texte est une espérance ; il ne faut pas qu'il soit une illusion.

En matière de droits civiques et sociaux, l'exclusion, c'est être socialement et moralement hors de la cité, alors même qu'on y est physiquement présent. Il est de notre devoir républicain et démocrate de corriger cette situation. Il faut donner la parole aux sans-parole, car il n'y a pas deux sortes de citoyens. Les premiers articles de cette loi vont dans ce sens, organisant le droit de vote, l'aide juridictionnelle et l'aide à l'information.

Les personnes en difficulté ont souvent du mal à bénéficier de leurs droits et craignent d'être jugées avant d'être aidées. La multiplication des délais pour chaque démarche administrative, les refus apparemment sans raison, l'effet ping-pong qui consiste à renvoyer les personnes de service en service, tous ces obstacles découragent et épuisent moralement ces citoyens. Pour eux, c'est un véritable parcours du combattant. A ce propos, la volonté de mettre en place un médiateur social est une excellente idée. Mais, afin d'assurer l'efficacité de sa mission, il est indispensable de garantir son indépendance.

M. René Couanau. Oui, pour le moins !

M. Denis Jacquat. Une veille sociale est instituée. Ce mécanisme est indispensable, mais il faut être attentif à ce qu'il ne fonctionne pas uniquement dans l'urgence. La personne en difficulté doit être remise au centre de l'action des services publics. Ce n'est pas à elle de s'adapter à l'institution, c'est à l'institution de s'adapter à elle.

En matière d'accès à l'emploi, pendant les Trente Glorieuses, l'emploi était un véritable outil d'intégration sociale. Le chômage, malgré la multiplication des politiques d'emploi, n'a pas empêché une désocialisation croissante d'une partie de la population.

Aujourd'hui, les schémas traditionnels sont dépassés. Nous devons activer les dépenses passives et sortir de l'assistanat. Le RMI est un filet de sécurité qui doit être maintenu. Mais il faut donner toute sa dimension d'insertion au « I » de RMI, transformer le revenu de remplacement en revenu d'activité.

Un contrat d'initiative locale, dénommé CIL, est créé pour les titulaires de minima sociaux comme le RMI, l'ASS et l'API. Il est indispensable d'y ajouter les personnes bénéficiant de l'allocation veuvage.

M. René Couanau. Et les jeunes !

M. Denis Jacquat. Quant aux jeunes ayant moins de vingt-cinq ans, nombre d'entre eux ont épuisé la panoplie du traitement social du chômage et sont désespérés. La fixation à vingt-cinq ans de l'âge minimal pour bénéficier du RMI, mesure prise dans le but d'éviter un assistanat trop précoce, est une décision qu'ils considèrent, à juste titre, comme injuste, d'autant que la solidarité familiale leur permet de plus en plus difficilement de survivre.

Les CIL sont un espoir, mais attention ! Financés pour moitié par l'Etat et pour l'autre moitié par les employeurs, ils peuvent s'avérer difficiles à mettre en place. En effet, les collectivités locales et les associations risquent de n'y accorder qu'un intérêt relatif, faute de moyens financiers.

M. René Couanau et M. Paul Chollet. Eh oui !

M. Denis Jacquat. En outre, veillons à ce que les CIL n'entrent pas en concurrence avec le secteur privé et n'aboutissent pas à la constitution d'une sous-fonction publique. Monsieur le secrétaire d'Etat, n'oublions pas les jeunes. Quels que soient leur formation, leur lieu d'habitation, leurs difficultés, les personnes en difficulté se considèrent comme des exclus.

Le contrat d'initiative locale s'ajoute à la longue liste des dispositifs existants. Ne serait-il pas opportun de clarifier et d'uniformiser notre politique d'aide à l'emploi ?

M. René Couanau. Enfin !

M. Denis Jacquat. Par ailleurs, je note avec une très grande satisfaction la possibilité du cumul du CES avec une autre activité salariée. Ce fut l'une de nos propositions dans le cadre de la loi quinquennale pour l'emploi.

M. René Couanau. Tout à fait !

M. Denis Jacquat. Elle avait été adoptée à l'unanimité en commission.

M. René Couanau et M. Edouard Landrain. Absolument.

M. Denis Jacquat. C'était moi qui avais déposé l'amendement correspondant. Il avait été repoussé en séance publique ; je me réjouis donc de constater que nos efforts aboutissent enfin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Et ce, malgré le Gouvernement !

M. René Couanau. Il faut du temps pour que les bureaux comprennent !

M. Denis Jacquat. Enfin, pour éviter la discontinuité de parcours parfois erratiques avec des passages mal articulés, est créé l'itinéraire personnalisé d'insertion professionnelle – l'IPIP – qui s'adresse aux jeunes entre seize et vingt-cinq ans sans emploi. Cette mesure positive garantit l'unicité du statut et la possibilité de disposer d'un revenu durant les périodes d'inactivité entre deux contrats de travail. Cet accompagnement personnalisé est une innovation qui marque une rupture avec les stages parking, mais sa durée de dix-huit mois risque d'en limiter l'efficacité.

En matière d'accès aux soins, s'il faut se féliciter de la volonté du Gouvernement d'instaurer l'assurance maladie universelle, on ne peut qu'être étonné de ne pas voir cette excellente idée incluse dans le texte qui nous est proposé.

En matière de santé, différents points doivent être abordés. Je voudrais tout d'abord insister sur la sécurité nutritionnelle des enfants, dépendant notamment de la fréquentation des cantines scolaires.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. Denis Jacquat. La modification du mode de versement des bourses scolaires, opéré en une fois au lieu de trois, a provoqué, dans les quartiers sensibles, une diminution de la fréquentation des cantines, les parents préférant souvent utiliser cette somme à d'autres fins.

M. Jean-Pierre Brard. Quand on n'a plus de sous !

M. Denis Jacquat. Quant au rôle de la médecine scolaire, il est fondamental.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait !

M. Denis Jacquat. Les médecins scolaires, en liaison avec les infirmières scolaires, les assistantes sociales, les parents d'élèves et les enseignants, ont un rôle pivot. D'une part, ils sont capables de déceler les enfants à risques par leurs comportements violents, leur absentéisme, leurs fugues, la baisse de leurs résultats scolaires. D'autre part, excellents observateurs des enfants, ils peuvent sensibiliser les enseignants à l'éducation sanitaire.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà qui est judicieux !

M. Denis Jacquat. Enfin, à l'image de la lutte contre la tuberculose, il faudrait prendre en compte la lutte contre la drogue, l'alcool, le sida, les MST, le saturnisme. La santé est un problème global. Une véritable politique de santé publique assortie d'une vraie politique de prévention est indispensable.

En matière d'accès au logement, le droit au logement est un droit à l'habitat, facteur d'insertion permettant une identification, une inscription dans un réseau de voisinage. La logique du marché s'est imposée progressivement en oubliant que la pénurie de logements accélérât les situations d'exclusion.

Le problème du logement est avant tout un problème d'offre. Il n'est pas tolérable qu'il y ait d'un côté des locaux vacants et, de l'autre, des gens sans logement. Il est proposé de réquisitionner des locaux vacants depuis plus de dix-huit mois, appartenant à des personnes morales.

M. Jean-Pierre Brard. Et les personnes immorales, comme Mme de Bettencourt ?

M. Denis Jacquat. L'extension à douze ans de la durée maximale de réquisition est une mesure forte.

Par ailleurs, on ne peut qu'être opposé à la proposition de supprimer une partie des aires de stationnement de voitures pour certains types de logement HLM. L'accepter reviendrait à reconnaître officiellement l'existence de logements de catégorie inférieure. Les exclus n'ont-ils pas le droit d'avoir une voiture ? Il est indéniable que la possession d'un véhicule augmente les chances d'obtenir un emploi.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait !

M. Denis Jacquat. Si à expulsion doit correspondre relogement, il faut savoir que cette mesure se révèle plus coûteuse que le maintien dans le logement. Une politique de prévention des expulsions doit être instaurée avec une intervention plus précoce, et surtout plus en amont, des services sociaux.

Savoir lire est indispensable, sinon on est comme aveugle et il est plus difficile de sortir de l'engrenage du chômage. Les mesures de lutte contre l'illettrisme prévues dans le projet ont précisément pour but de faciliter l'emploi des personnes en difficulté.

Pour ce qui est des institutions de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, leur multiplication conduit à un système compliqué. Attention à la politique en mille-feuille !

Quant à la formation des travailleurs sociaux, nous devons débloquer les moyens financiers pour satisfaire les besoins croissants en personnel qualifié.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait !

Mme Véronique Neiertz. Très bien !

M. Denis Jacquat. Donnons aussi un coup de pouce aux associations luttant contre l'exclusion en assurant, d'une part, la formation de leurs bénévoles et, d'autre part, en réfléchissant à une baisse de la TVA sur les produits de première nécessité et une diminution de leurs tarifs postaux.

M. Jean-Pierre Brard. Nous allons pouvoir travailler ensemble !

M. Denis Jacquat. Merci, monsieur Brard. L'UDF – et c'est peut-être, monsieur Brard, notre différence – votera ce texte, car il constitue un socle, un point de départ.

Cependant, c'est à nous, parlementaires, et c'est notre rôle, de l'enrichir pour veiller à ce que les espoirs suscités ne soient pas déçus.

M. Edouard Landrain et Mme Véronique Neiertz. Absolument !

M. Denis Jacquat. Mais attention à ne pas déshabiller les pauvres pour habiller les plus pauvres. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Exactement !

M. Denis Jacquat. D'ailleurs, la mission essentielle du pouvoir n'est-elle pas de rendre les gens heureux ?

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, écoutez !

M. Denis Jacquat. Si nous voulons que demain tous les citoyens aient accès à une part du bonheur, il faut être vigilant aujourd'hui. N'oublions pas que ce n'est pas l'impossible qui désespère, mais le possible non atteint. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Le sujet que ce projet de loi entend traiter mérite la mobilisation de tous les acteurs de la vie sociale, et, en premier lieu, de l'Etat, garant de l'exercice effectif des droits des citoyens. Réduire les inégalités, redonner du travail aux exclus qui, souvent, ont par voie de conséquence perdu logement, famille et protection sociale, est d'autant plus urgent que se crée une véritable société duale, dans laquelle plus d'un million de RMIstes, plusieurs centaines de milliers de personnes en état de grande pauvreté, des dizaines de milliers de sans-abri paient le prix d'une économie ultra-libérale qui détruit l'emploi, délocalise les entreprises et précarise le travail.

Pour combattre ce fléau, nous attendions une grande loi. Nous examinons en fait ce qu'une grande association caritative appelle à juste titre, une loi de gestion de l'exclusion plutôt qu'une loi de prévention s'attaquant réellement aux racines du mal. Manque d'ambition, tel est son défaut majeur. Mais surtout manque de moyens financiers, puisque les sommes qui seront mobilisées proviennent d'un transfert de dépenses, alors que le seul choix utile est de débloquent des financements aujourd'hui pour diminuer les dépenses passives demain. Certes, des freins à l'exclusion existent, qui sont autant de progrès, notamment parce qu'ils permettront de mieux délimiter les populations exclues. Il est également bon qu'un chapitre soit consacré à renforcer les droits civiques de nos concitoyens démunis, qui pourront, par le vote, participer à l'exercice de la démocratie.

Cependant, le texte en reste trop souvent aux pétitions de principe ou aux mesures transitoires. Dans le domaine de l'emploi, l'Etat ne s'affirme pas, il recule ou délègue, en particulier aux collectivités locales, financièrement exsangues, alors que les CIL n'ont de sens que si à la sortie les bénéficiaires trouvent un travail permanent dans le secteur productif, ce qui implique une relance de l'emploi. Mais l'Etat va plus loin en déléguant aussi aux associations, dont il faut saluer le professionnalisme, le dévouement, mais qui attendent également des moyens.

Cette timidité se retrouve en ce qui concerne le droit, fondamental, au logement. Les dispositions renforçant les réquisitions et la prévention des expulsions ne règlent pas le problème de fond qu'est l'énorme déficit de logements neufs très sociaux.

Il incombe donc à l'Etat de définir une politique volontariste de construction de logements PLA, PLI et PLA-TS et d'adopter une fiscalité incitant à la remise sur le marché locatif des locaux vacants.

Je regrette enfin qu'il ne soit pas davantage question de la jeunesse et de l'éducation. Le droit à l'éducation ne se résume pas à la lutte contre l'illettrisme et à la baisse de la TVA sur le multimédia ! On prévient l'exclusion surtout par le déblocage de crédits pour le soutien scolaire, pour les ZEP, pour l'intégration dans les quartiers sensibles. Le chômage des jeunes ne se combat pas par les contrats d'expatriation ou par l'extension du RMI aux moins de vingt-cinq ans, mais par une vraie politique de la formation et de l'apprentissage.

Les élus du Mouvement des citoyens prennent acte des bonnes intentions contenues dans ce texte. Comme rien n'est à négliger dans la lutte contre l'exclusion, ils ne le rejettent pas en bloc. Nous avons d'ailleurs déposé des amendements, pour essayer de l'améliorer. Il reste que l'exclusion ne doit pas se pérenniser. Pour y mettre fin, une autre politique économique reposant sur la priorité donnée à l'emploi et non à la monnaie est indispensable

car, dans le contexte de la mondialisation ultra-libérale, vous ne trouverez à l'exclusion que des palliatifs. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Pour finir, je voudrais m'associer aux hommages qui ont été rendus à Mme de Gaulle-Anthonioz. Je l'ai vue hier, comme nous tous, mes chers collègues, monter lentement les marches de cette tribune. Cette grande dame, comme toute sa vie en témoigne, mérite notre respect, mieux, notre admiration. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Et ce qu'elle a dit en conclusion de son intervention, monsieur le secrétaire d'Etat, était un appel à nous toutes et à nous tous.

Quand je suis rentrée des camps de déportation, a-t-elle dit, quand les hommes qui ont combattu pour la France, se sont, à la Libération, retrouvés sur le programme du CNR, ils avaient une volonté, ils avaient un projet, ils avaient des ambitions.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous ne sortirons du drame actuel – car l'exclusion, le chômage, tout ce que nous voyons aujourd'hui, c'est un bilan de guerre – que par une autre politique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en outre-mer où la misère et la pauvreté ont élu domicile, les phénomènes d'exclusion – qui s'amplifient, constituent une atteinte insupportable à la dignité humaine. Ils discréditent la classe politique et la démocratie. La défaite des droits fondamentaux de l'homme, qui se traduit par le naufrage de plusieurs milliers d'hommes et de femmes, prouve qu'il ne peut y avoir de cohésion sociale si le développement ne se dépeuple pas de son manteau de critères égoïstes et injustes pour se donner une dimension sociale et humaine.

Dans le combat contre l'exclusion, l'emploi demeure la priorité absolue, car il est la colonne vertébrale de la cohésion sociale. Or, quel que soit le dynamisme de l'entreprise privée en outre-mer, elle ne peut pas répondre seule au défi de l'emploi. Aussi, la fin de parcours de tous les mécanismes en place – et ils sont nombreux – débouche-t-elle encore et toujours sur le chômage.

L'insertion durable demeure introuvable et se transforme en un terrible chemin de croix, notamment pour la jeunesse. Je crains que, dépourvu de moyens comme il l'est, le texte proposé ne prenne place aux côtés d'autres dispositifs qui ont déçu tant de fois ceux qui espéraient quitter leur humiliant statut de condamnés à l'exclusion.

Dans nos îles, les contraintes naturelles et la faiblesse des potentialités de l'économie de marché rendent difficile, sinon impossible, l'insertion dans des entreprises privées pour le plus grand nombre. Il ne reste alors que le secteur non marchand et les secteurs non exposés à la concurrence pour apporter un complément de réponse à l'immense majorité des jeunes. Aussi est-il vital de les structurer, de façon que la société guadeloupéenne puisse conclure avec elle-même un pacte de cohésion économique, sociale, morale et culturelle, fondé sur le travail et la solidarité dans un programme de vie et d'espérance. Le développement impliquerait ainsi de nouvelles formules de solidarité au profit de l'emploi dans un processus de refondation de la société.

Monsieur le secrétaire d'Etat, au lieu d'attribuer à l'agence départementale d'insertion les pouvoirs et les compétences du conseil départemental de l'insertion et de la conférence des programmes, en portant atteinte à la décentralisation, il eût été préférable, me semble-t-il, de créer une agence départementale de travail non marchand, dont la mission fondamentale aurait été l'insertion par le travail.

Une régionalisation de toutes les institutions consacrées à l'emploi et une décentralisation de tous les crédits disponibles et alloués actuellement au traitement du chômage, gérés dans un cadre unique, conduiraient à la rémunération d'emplois d'utilité sociale sur des chantiers de résorption du chômage. De la sorte, le travail serait réinscrit dans le mode de vie des populations. A l'assistance passive, se substituerait l'activité productive rémunérée par la solidarité nationale et la redistribution des richesses.

Il est évident que l'importance de la fracture sociale outre-mer et l'inefficacité des recettes actuelles exigent l'utilisation de toutes les ressources disponibles contre l'exclusion. En particulier, la banque, par des formules de microfinancement à la portée du pauvre, devrait permettre à ce dernier de trouver son apport personnel pour bénéficier d'un logement social.

Les enfants des chômeurs et des allocataires du RMI devraient bénéficier de la gratuité des cantines au nom d'une nouvelle éthique de partage.

Enfin, pour que la précarité ne soit pas – comme c'est le cas actuellement – la principale réponse à la recherche de cohésion sociale, il faut valoriser l'image nouvelle du travail de proximité par une formation adéquate, consacrer ensuite la solvabilité par un partenariat incluant les bénéficiaires de prestations et les institutions, telles la sécurité sociale et la caisse d'allocations familiales, et enfin professionnaliser et pérenniser les emplois qui répondent aux besoins et modes de vie de la société, en instituant par exemple un statut pour le « djoueur ».

Face à l'aggravation de l'exclusion, ce texte manque de générosité et ne me paraît pas être une espérance pour les plus démunis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

M. Jean-Yves Chamard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le texte que nous examinons est important ; il ne mérite pas les critiques que l'opposition multiplie à son encontre depuis hier après-midi.

M. Jean-Pierre Brard. Vous l'avez mal lu !

M. Jean-Yves Chamard. J'excepte Georges Sarre, dont je ne partage pas entièrement les positions, mais qui a eu un langage mesuré, celui que sur ce texte nous devrions tous avoir, car je ne suis pas sûr que les plus exclus qui nous écoutent ou qui lisent dans la presse les comptes rendus de nos travaux comprennent vraiment pourquoi nous passons de longues heures en critiques sur tout et n'importe quoi. Certes, c'est le rôle de l'opposition de dire que le financement est insuffisant, même si par ailleurs elle ne sait pas d'où viendrait l'argent supplémentaire,...

M. Jean-Pierre Brard. Mais si !

M. Jean-Yves Chamard. ... comme il est de son rôle de suggérer des mesures autres, et même, au moment du vote, de s'abstenir, voire de voter contre.

M. Laurent Cathala. Vous en savez quelque chose !

M. Jean-Yves Chamard. Bien sûr, c'est la politique. Mais je ne suis pas sûr que le message que l'on envoie à l'opinion...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas un message, ce sont des sous qu'il faut lui envoyer !

M. Jean-Yves Chamard. ... en dénonçant la fracture sociale, comme l'a fait Jacques Chirac pendant sa campagne électorale, cette fracture qui est bien réelle, je ne suis pas sûr, disais-je, que ce message suffise à valoriser le rôle du politique.

Dans son discours remarquable, Geneviève de Gaulle-Anthonioz nous a appelés hier à faire front ensemble...

M. Jean-Pierre Brard. Elle vous a dit qu'il fallait oser. Osez !

M. Jean-Yves Chamard. ... au lieu de nous livrer à des combats politiques. Cela étant, on fait comme on peut, et c'est la majorité qui va, pour l'essentiel, amender ce projet. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Véronique Neiertz. Pourquoi « pour l'essentiel » ? Nous avons déposé quelques amendements, nous aussi !

M. Jean-Yves Chamard. Je voudrais d'abord rendre hommage à Xavier Emmanuelli, ici présent, dont chacun connaît le parcours, la foi profonde et l'engagement. Tous, ici, nous partageons son combat.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas lui qui est en cause ! Il est un alibi !

Mme Véronique Neiertz. Un otage !

M. Jean-Yves Chamard. Ce travail étant collectif, je voudrais associer à mes remerciements Jacques Barrot, qui, dans la multitude des préoccupations qui sont les siennes,...

M. Laurent Cathala. C'est la nuit des Césars ? (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Chamard. ... a apporté un temps et une attention particuliers à ce projet de loi...

M. Jean-Pierre Brard. Un temps fugace ! Où est-il ?

M. Jean-Yves Chamard. ... et, évidemment, à tous ceux qui l'entourent.

Je voudrais également souligner le travail fructueux de la commission, en particulier de son rapporteur, Mme Roselyne Bachelot-Narquin.

M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut pas vous en priver !

M. Jean-Yves Chamard. Je citerai encore le nom d'un ancien collaborateur de M. le ministre, M. Fragonard, qui a beaucoup œuvré pour ce texte et peut en être considéré l'un des pères, avec Robert Galley, Pierre Cardo et d'autres encore,...

Mme Véronique Neiertz. Et le Président de la République ?

M. Jean-Yves Chamard. ... sans oublier le président Bourg-Broc, bien sûr.

M. Jean-Pierre Brard. Vous oubliez M. Chirac dans votre litanie !

M. Claude Bartolone. Et Couanau ? Et Jacquat ?

M. le président. Je fais remarquer que les orateurs précédents ont été écoutés sans être interrompus constamment. Si nous ne continuons pas dans le même esprit, nous n'en terminerons pas !

M. Jean-Yves Chamard. Ce projet marque des avancées évidentes sur plusieurs sujets que je n'aborderai pas en détail : le droit au logement, le droit à la santé – encore qu'il faudra attendre la loi sur l'assurance maladie universelle – les droits civiques. Une petite critique : le chapitre consacré à ce que l'on pourrait appeler le droit au savoir est un peu insuffisant. J'aurais souhaité – je ne suis pas le seul – que le ministère de l'éducation nationale s'y associât davantage. Ce qui n'a pas été fait en amont, il faudra le faire en aval.

Mon propos se concentrera sur l'emploi, qui reste évidemment la première cause de l'exclusion. Dans ce domaine aussi, ce texte marque à l'évidence des avancées considérables. Le chômage, première cause de la fracture sociale, peut être qualifié de cancer social, et, tout comme la maladie du cancer, il exige des stratégies de lutte multiples.

Il faut bien entendu tout faire pour favoriser la croissance et donc rester très vigilants sur l'augmentation des prélèvements obligatoires, laquelle est une cause du chômage. Il ne suffit pas, pour régler un problème, de prélever des milliards de francs, ce qui conduit à retrouver le problème encore aggravé six mois ou deux ans plus tard.

Il faut évidemment développer les emplois de service. Nous nous y sommes déjà employés par le biais de plusieurs lois : le chèque service, la solvabilisation de l'offre, introduite d'ailleurs par Martine Aubry pour les emplois aux personnes qu'il faut amplifier, la prestation spécifique dépendance, autant de mesures en faveur de l'emploi de service. Il faut aussi aménager et réduire le temps de travail, mais pas n'importe comment. Ceux qui osent faire croire à nos concitoyens que l'on peut y parvenir massivement sans demander une participation aux salariés trompent l'opinion ; ils savent bien qu'ils n'y arriveront pas : ils n'y sont d'ailleurs pas arrivés en 1981. En ce moment même, IG Metall, grand syndicat allemand de la métallurgie, demande une négociation sur une réduction massive du temps de travail, mais avec une participation des salariés, et Nicole Notat ne dit d'ailleurs rien d'autre.

M. Claude Bartolone. Pas une réduction sur les bas salaires !

Mme Véronique Neiertz. Ni sur le SMIC !

M. Jean-Pierre Brard. Seulement sur les hauts salaires !

M. Jean-Yves Chamard. Cela, on l'examine après. Mais relisez le programme socialiste : sur ce point, il est, hélas ! scandaleusement insuffisant.

M. Claude Bartolone. Les salaires sont beaucoup plus élevés en Allemagne.

M. le président. Mes chers collègues, aucun d'entre vous n'a été interrompu. Soyez assez aimables pour écouter M. Chamard, que le contenu de ses propos vous plaise ou non !

M. Jean-Yves Chamard. La vérité fait toujours mal, monsieur le président !

Mais, même si l'on obtient une croissance à trois ou quatre points, si l'on multiplie les emplois de service et si l'on réduit le temps de travail, cela ne suffira pas : il faut aussi développer l'emploi non marchand. Et s'il y a une avancée évidente dans cette loi, c'est bien en ce domaine : la création de 300 000 CIL à terme est une mesure essentielle et le dispositif proposé est très judicieux. Le Gouvernement, en proposant cette grande avancée, et le Parlement, en l'entérinant par son vote, consacrent toute l'importance de l'emploi non marchand.

Dans un discours célèbre tenu il y a un an et demi au 101, rue de l'Université, et qui avait fait un peu scandale, notre président, Philippe Séguin, avait déjà souligné la nécessité de développer ce secteur où l'emploi ne peut pas s'autorentabiliser mais apporte néanmoins un service à des personnes qui en ont besoin et procure une activité à ceux qui n'en ont pas.

La création des parcours personnalisés d'insertion pour les jeunes est également une mesure importante. J'ai regretté, en son temps, la disparition des programmes PAQUE et j'y ai vu une erreur d'un Gouvernement que je soutenais. La reprise de ces dispositifs, sous une forme améliorée, mais c'est le même esprit – va dans le bon sens. On peut toujours souhaiter qu'il y en ait plus, c'est un problème de financement. Mais, sur le fond, il s'agit indéniablement d'une bonne décision.

Je voudrais me faire l'interprète de bon nombre d'entre nous pour souhaiter une autre avancée en faveur des jeunes, en l'occurrence ceux qui bénéficient d'un contrat emploi-solidarité et qui, à l'issue de ce contrat, ne trouvent toujours pas d'activité. Je souhaite que le Gouvernement accepte de déposer un amendement – lui seul le peut, car il y aurait augmentation des dépenses de l'Etat – pour ouvrir, partiellement bien sûr, l'accès aux contrats d'emplois consolidés à ces jeunes en grande difficulté. Il répondrait ainsi à une demande largement exprimée au sein de la commission des affaires sociales.

Il y a aussi les moins jeunes. En instituant le dispositif de l'ARPE, l'UNEDIC a permis aux salariés ayant cotisé plus de quarante ans de partir en préretraite. Nombre d'entre nous souhaitaient depuis longtemps qu'une mesure analogue soit prise en faveur des chômeurs remplissant les mêmes conditions. La commission ayant adopté, il y a trois semaines, un amendement en ce sens, mais qui ne pouvait pas être débattu dans l'hémicycle à cause de l'article 40, Jacques Barrot nous a annoncé hier matin que le Gouvernement déposerait – dans la soirée, je pense – un amendement tendant à majorer l'allocation spécifique de solidarité pour les chômeurs ayant cotisé plus de quarante ans. Je remercie le Gouvernement de cette décision essentielle, qui coûtera de l'argent au contribuable, il faut être clair, mais qui va évidemment dans le sens de l'égalité et de la justice sociale.

Il faut également, et cette loi le prévoit en partie, favoriser le retour à une activité marchande de ceux qui participent à des dispositifs non marchands. A cet effet, le projet autorise le cumul, pour une courte durée, certes, d'un CES et d'une activité à temps partiel. Nous sommes nombreux à souhaiter que le Gouvernement s'inspire de ce dispositif pour simplifier les règles, actuellement trop complexes, qui régissent le cumul, pour une durée limitée, du RMI et d'une activité à temps partiel.

Mes chers collègues, l'opposition, dans ce débat, n'a sans doute pas fait preuve de la largeur de vue qui aurait dû être la sienne. Tans pis ! Mais, sur le terrain, une fois la loi votée, on oublie heureusement les querelles politiques. Nous en avons tous fait l'expérience. Les élus locaux de toutes tendances vont donc se saisir, j'en suis sûr, des outils que nous sommes en train de construire.

Comme l'a dit hier Geneviève de Gaulle-Anthonioz, cette loi n'est pas une fin, mais un commencement. Monsieur le ministre, vous avez bien commencé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, rappelons-nous les slogans de la campagne présidentielle du candidat Chirac. La France pour tous côtoyait la promesse de résorption de la fracture sociale, les limites de dépenses de santé étaient bannies, la feuille de paye n'était pas l'ennemie de l'emploi. On nous promettait même un grand débat sur l'exclusion, une grande loi contre la pauvreté. « Je m'engage, disait-il, à proposer au Parlement une loi d'orientation qui, dans tous les domaines, (...) scelle solennellement l'engagement de la nation tout entière pour vaincre l'exclusion. »

Près de deux ans après, le Gouvernement nous soumet enfin ce qui devrait être le grand texte législatif, signature sociale de tout un mandat.

Pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat, malgré tout le temps que vous avez consacré à sa préparation, le texte qui nous est proposé aujourd'hui ne satisfait, en dehors de M. Chamard, ni les nombreux parlementaires, toutes tendances confondues, qui sont, dans leurs circonscriptions, au contact quotidien avec la réalité sociale, ni les associations, ni les syndicats, ni le Conseil économique et social. Et, hier, avec son ton digne et sa modération, Mme de Gaulle-Anthonioz vous a fait connaître toutes les lacunes dont il souffre, toutes les questions qu'il appelle.

On en vient ainsi à se demander si la stratégie du candidat Chirac n'est pas devenue le quotidien de ce gouvernement : de belles paroles sur les intentions et, au moment de la concrétisation, personne !

Mme Véronique Neiertz. Et voilà !

M. Claude Bartolone. Le décalage entre les promesses électorales et les mesures gouvernementales renforce la méfiance des Français envers la classe politique tout entière.

Mme Véronique Neiertz. Absolument !

M. Claude Bartolone. C'est bien pourquoi, monsieur Chamard, le groupe socialiste se méfie de ce projet de loi. Et j'ai même cru entendre, au sein de la majorité, quelques bruissements qui traduisaient la même réticence.

Les promesses qui ne sont pas suivies d'effet, l'annonce d'une solidarité nationale qui va jouer des pauvres vers les plus pauvres, ce sont des attitudes qui décrédibilisent le politique et qui fragilisent la démocratie.

M. Laurent Cathala et Mme Véronique Neiertz. C'est vrai !

Mme Monique Rousseau. Vous savez de quoi vous parlez !

M. Louis de Broissia. Il parle d'expérience !

M. Claude Bartolone. Dans les cinq minutes qui me sont imparties, je concentrerai mon propos sur les questions d'accès aux soins.

En ajoutant la lutte contre l'exclusion aux missions déjà existantes du service public hospitalier, vous confondez, à mon avis, délivrance des soins et politique de santé publique. En effet, les centres d'accueil sociaux, qui effectuent déjà un lourd travail, ne peuvent exercer à l'heure actuelle un suivi préventif et sanitaire. En raison de leur structure, ils n'accueillent en règle générale les plus démunis que lorsqu'une pathologie est déclarée. Il conviendrait plutôt de faciliter l'accès gratuit à la médecine ambulatoire qui, par un travail régulier, peut assurer une réelle continuité dans la prévention.

En outre, à l'heure actuelle, alors que de nombreux CHU dénoncent des limitations budgétaires imposées, il est impensable de définir de nouvelles missions sans bud-

get, sans postes de travailleurs sociaux. On risque donc de voir se développer des consultations réservées aux plus pauvres dans des filières ségréguées limitées à la lutte contre l'exclusion.

De même, la possibilité d'une visite médicale annuelle pour les personnes ne relevant d'aucun dispositif de médecine préventive obligatoire demande quelques précisions. Quelle est la signification d'une telle consultation et d'un bilan de santé tant que ces personnes n'ont pas un accès réel aux soins ? Que se passera-t-il si ce bilan décèle une pathologie alors que le bénéficiaire n'est pas réintégré dans le système de soins ?

En ce domaine, malgré de nombreux mois de réflexion, votre projet n'est qu'une ébauche. Vous avez prévu le droit à l'accès aux soins sans penser véritablement à son financement. L'ouverture des droits est une première étape. Donner la possibilité effective d'accéder aux soins doit être la seconde.

La volonté d'opérer un transfert vers l'Etat de la détection, du traitement et du suivi de la tuberculose est une bonne chose. Mais pourquoi spécifiquement cette maladie ? Cette disposition, à l'instar de tout votre texte, fait de l'exclusion elle-même une pathologie, comme si l'exclusion en matière de soins était associée à la tuberculose. En réalité, toutes les études prouvent qu'il n'existe pas de pathologie spécifique aux démunis. On constate plutôt des besoins sanitaires multiples, associés et aggravés par la pauvreté, mais qui ne diffèrent pas fondamentalement de ceux de l'ensemble de la population.

On aurait dû retrouver dans ce texte des préoccupations comme l'alcoolisme, le tabagisme et également le saturnisme. Ce dernier, oublié de votre projet de loi, est repris dans le programme d'action sans fonds spécifiques. Or, dans le seul département de Seine-Saint-Denis, dont je suis député, 527 cas ont été recensés au cours des derniers mois. Les élus connaissent les conséquences du saturnisme, mais ce n'est pas toujours le cas des familles. Or aucune information n'est prévue à leur intention et aucune mesure de relogement d'urgence n'est inscrite dans le projet de loi. Vous ne manquerez pas de répondre que le programme d'action les prévoit, mais il conviendrait de préciser les financements plutôt que d'en rester à des vœux pieux.

A qui doit revenir la charge de la création d'appartement-relais ? Pourquoi simplement inciter et non pas obliger à mettre en place des structures départementales de prise en charge du saturnisme ? Toutes ces questions méritent un vrai débat et non pas une simple déclaration dans un hypothétique programme d'action.

D'autres lacunes importantes doivent être mentionnées. Rien n'est prévu en matière de soins ophtalmologiques ou dentaires. Pourtant, les études récentes montrent bien que le faible taux de remboursement empêche non seulement les plus démunis, mais aussi les personnes à revenus modestes d'y accéder.

Le développement de l'avance des frais ou l'extension du tiers payant ne sont que peu ou prou mentionnés.

La prévention par la médecine scolaire est oubliée. Pourtant, nous savons tous que l'exclusion commence dès le plus jeune âge et qu'un suivi sanitaire organisé dès le début de la scolarité et associé à la possibilité d'accéder aux cantines scolaires reste un gage de prévention sanitaire pour le futur de l'enfant.

Je ne peux finir mon propos sans évoquer la lacune première de votre texte, qui détermine toute son ambiguïté. Affirmer les droits des plus démunis au logement, à la santé, au travail, sans définition préalable de ces droits,

sans précision quant aux conditions effectives de leur exercice, montre bien le flou et le manque de contenu de ce projet de loi.

Ainsi, il est dommage de « sectionner » la population et d'affirmer le droit à la santé des plus démunis. Il aurait été plus juste d'instaurer un droit pour tous à la santé, conformément à ce qui était annoncé dans le plan Juppé. Une frange considérable de population, située juste au-dessus du seuil de pauvreté, n'est pas prise en considération, alors qu'elle n'accède pas, compte tenu de leur coût, à des soins aussi essentiels que ceux que j'ai évoqués. Cette loi ne permettra pas d'améliorer sa situation.

Alors, pourquoi ce texte sur l'accès aux soins des plus démunis, si ce n'est pour repousser à une date ultérieure le débat sur l'assurance maladie universelle ? On en arrive même à se demander si ces mesures n'ont pas pour seul but de faire excuser l'oubli de cet engagement.

Pour notre part, monsieur le secrétaire d'Etat, voilà le débat que nous aurions souhaité engager, car c'est seulement dans cette perspective que nous aurions pu nous intéresser réellement à l'état de santé de la population. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à féliciter les ministres qui participent à ce débat d'avoir su conjuguer leurs efforts pour présenter au Parlement le projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale et concrétiser ainsi l'engagement pris par le Président de la République.

Le principe de l'activation des dépenses passives pour financer une partie du nouveau dispositif proposé va évidemment dans le bon sens.

Compte tenu du temps de parole qui m'est imparti, j'axerai mes propos sur les points que je souhaiterais voir améliorer et sur un certain nombre de problèmes qui, à mon sens, n'ont pas été assez pris en considération dans ce projet.

L'accès à l'emploi – qui fait l'objet du chapitre II du titre I^{er} – est à mon sens le point central de toute la démarche d'insertion. Le projet crée, à cet effet, trois dispositifs.

Premièrement, le contrat d'initiative locale, sur lequel je ne m'étendrai pas. Les personnes auxquelles ce dispositif s'adresse ayant été exclues plus ou moins longtemps du monde du travail et étant par conséquent fragilisées, il serait souhaitable qu'elles bénéficient du soutien d'un tuteur dans l'exercice de leur activité.

Deuxièmement, en autorisant les titulaires d'un CES à exercer une activité salariée complémentaire, l'article 11 crée une passerelle facilitant leur intégration dans le secteur marchand. C'est une bonne mesure qu'il convient d'étendre en permettant également le cumul avec une activité complémentaire non salariée, de nombreuses personnes souhaitant sortir de la précarité en créant leur propre activité. Ce cumul, que la commission a souhaité autoriser en adoptant mon amendement n° 109, est d'autant plus justifié que le projet ne contient aucune mesure favorisant la création d'entreprises ou d'activités indépendantes.

Troisième dispositif, l'IPIP, itinéraire personnalisé d'insertion professionnelle, est ouvert aux jeunes de seize à vingt-cinq ans connaissant des difficultés d'accès à l'emploi du fait d'une absence ou d'un faible niveau de qualification. Le programme d'action précise que sont

visés les jeunes de niveau VI et V *bis*. Le jeune devant être suivi dans et hors de l'entreprise, la question du tutorat se pose également. C'est un problème fondamental auquel j'essaie d'apporter une réponse avec mon amendement n° 115.

Dorénavant, pour un même public jeune, nous aurons donc deux formules, l'une mise en œuvre par l'Etat, l'IPIP, l'autre relevant des conseils régionaux en vertu du transfert de compétences réalisé par la loi quinquennale du 20 décembre 1993. Ce second dispositif, intitulé « actions de mobilisation et de préqualification des seize – vingt-cinq ans », vise exactement le même public et le même objectif, à savoir « permettre à des jeunes, grâce à un itinéraire personnalisé, d'établir un projet professionnel ». Vous conviendrez avec moi, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette situation risque de nuire à la lisibilité et à la cohérence de la politique d'insertion des jeunes en grande difficulté. Est-il raisonnable de recéder à l'Etat une partie du public jeune transféré aux régions par la loi quinquennale ? Ne faudrait-il pas commencer par évaluer ce qui se fait au niveau des régions ?

Pour renforcer le chapitre de l'accès à l'emploi, qui est au cœur de la politique d'insertion, je propose, dans mon amendement n° 115, de permettre aux organismes collecteurs des fonds de la formation qui le souhaitent de participer au financement d'actions de tutorat en faveur des jeunes les plus éloignés de l'emploi. J'insisterai sur l'importance de cet amendement lors de la discussion des articles. Il a été adopté par la commission et j'espère qu'il sera soutenu par le Gouvernement.

L'illettrisme est traité au chapitre V du titre I^{er}. Sur les cinq articles que comporte ce chapitre, trois visent à créer de nouvelles structures institutionnelles chargées de réaliser des études et des recherches en ce domaine. Il n'y a pas de volet financier. Le renforcement du dispositif institutionnel n'est pas utile ; il risque d'opacifier la politique d'éradication de ce fléau. Par contre, j'aurais souhaité voir figurer dans le projet quelques mesures concrètes, concernant notamment le niveau de formation des maîtres.

Avant de conclure, quelques mots sur des problèmes qui n'ont pas été traités par le projet. Je pense notamment à l'un des fléaux qui conduit de nombreuses familles à l'exclusion : le surendettement. Car pour éviter l'exclusion, c'est souvent en amont qu'il faut agir.

Mme Véronique Neiertz. Très bien !

M. Germain Gengenwin. Merci !

La question de l'endettement est à peine évoquée à l'article 37 qui dispose que le bilan des actions liées à la prévention et au règlement des difficultés dues au surendettement des particuliers et des familles est une rubrique obligatoire du plan départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion. D'après le rapporteur, la rédaction de l'article 37 interdit l'inscription dans le plan départemental des actions nouvelles pour répondre à ce problème. Est-ce cela que nous souhaitons ? Je ne le pense pas. Actuellement, tout le monde s'accorde à dénoncer les lacunes de la loi de 1989 qui ne permet aucune issue à certaines situations de surendettement.

Mme Véronique Neiertz. Vous allez donc soutenir notre amendement !

M. Germain Gengenwin. J'y viens !

J'avais déjà relevé ces lacunes, madame Neiertz, lors de la discussion de la loi qui porte votre nom, et proposé une autre solution. Votre amendement, qui a été adopté

par la commission, la reprend et vise à étendre à l'ensemble du territoire le dispositif dit de la « faillite civile », en vigueur en Alsace - Moselle. Dans ce contexte, j'espère que de votre côté, madame Neiertz, vous soutiendrez mon amendement qui tend à éviter les quelques petits abus que nous constatons à l'usage. Mais nous y reviendrons dans la discussion des articles.

Mme Véronique Neiertz. On devrait pouvoir s'entendre si le Gouvernement nous soutient !

M. Germain Gengenwin. Autre point que je veux évoquer et sur lequel je souhaite que le Gouvernement prenne position : le bénévolat. Il est demandé aux associations de concourir à la lutte contre les exclusions. Il serait logique qu'elles obtiennent des compensations en contrepartie. Leur principale demande vise à obtenir un statut. Je proposerai d'ailleurs un amendement dans ce sens.

Enfin, le problème de la sécurité nutritionnelle des enfants de familles défavorisées n'est pas pris en compte dans le projet. Cette question a été soulevée par la commission qui a fait de ce point une rubrique obligatoire du plan départemental. C'est une avancée positive, mais qui reste insuffisante. Le problème majeur de la prise en charge des frais de restauration scolaire concernant ces enfants n'a pas reçu de solution satisfaisante.

L'article 38 prévoit la possibilité de créer un fonds départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion. Ce fonds, monsieur le secrétaire d'Etat, devrait pouvoir servir à financer l'accès des enfants à la cantine. Je souhaiterais que le Gouvernement nous informe de ses intentions sur ce problème.

Toutes ces mesures, que je n'ai fait qu'évoquer brièvement, n'ont qu'un objet : témoigner de notre volonté de participer d'une manière constructive à ce texte qui fait honneur à la France, car rares sont les pays développés qui connaissent une telle avancée législative. Mes chers

collègues, je suis persuadé que la loi de Jacques Barrot et Xavier Emmanuelli fera date dans l'histoire sociale de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion du projet de loi, n° 3390, d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale :

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, rapporteur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 3472),

M. Gérard Vignoble, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3468).

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

